

Monuments et inscriptions de Syrie et du Liban

René Mouterde

Citer ce document / Cite this document :

Mouterde René. Monuments et inscriptions de Syrie et du Liban. In: Mélanges de l'Université Saint-Joseph, tome 25, 1942. pp. 21-79;

doi : <https://doi.org/10.3406/mefao.1942.1401>

https://www.persee.fr/doc/mefao_0253-164x_1942_num_25_1_1401

Fichier pdf généré le 19/10/2021

MÉLANGES DE L'UNIVERSITÉ SAINT JOSEPH
BEYROUTH (LIBAN)

TOME XXV, FASC. 3

RENÉ MOUTERDE, S. J.

MONUMENTS ET INSCRIPTIONS
DE SYRIE ET DU LIBAN

BEYROUTH
IMPRIMERIE CATHOLIQUE
1942-1943

MONUMENTS ET INSCRIPTIONS DE SYRIE ET DU LIBAN

I. L'EMPLACEMENT DU FORUM DE BÉRYTE

Des fouilles archéologiques n'ont jamais été pratiquées sur le terrain de l'ancienne Béryte et l'on ne saurait compter sur les découvertes fortuites pour y suppléer. Quelques informations sur l'aspect de l'ancienne ville furent cependant recueillies, lors des travaux qui se succédèrent de 1920 à 1930, le long des percées Nord-Sud pratiquées à travers les souqs par le gouvernement ottoman. Ces déblaiements servirent à asseoir une série d'immeubles neufs, qui bordent aujourd'hui les rues Fakhr ed-Din, Allenby et Foch ; à mesure que se creusaient de nouvelles fondations, une surface plus ou moins vaste était dégagée, permettant une exploration restreinte et rapide du sol antique.

Une investigation aussi limitée, sur un terrain jadis bouleversé par les tremblements de terre et les reconstructions, ne pouvait mener bien loin ; aucun édifice antérieur au V^e siècle n'a pu être identifié (1),

(1) La basilique byzantine attenant vers le Sud Ouest à la Grande Mosquée (ancienne église St Jean), qui figure sur les plans dus à M. du Mesnil (*Syria*, II, 1921, p. 240 et *Béryte au VI^e siècle*, annexe à l'*Histoire de l'école de droit de Beyrouth*, par P. Collinet), a été dégagée durant la guerre de 1914 et reconnue par le P. Louis Cheikho et l'antiquaire Mourad Baroudi. (v. *Al-Machriq*, XIX, 1921, pp. 329 sqq. ; *MFO*, VIII, 1922, pp. 96 sqq., n° 16 ; cf. du Mesnil, *Rev. Arch.*, 1920, II, p. 355).

Des travaux postérieurs ont dégagé, non loin de l'ancienne basilique, des restes de colonnades, avec fûts de marbre blanc. Presque symétriquement, du côté Ouest de la rue Allenby, de grandes substructions portées par des arcs

aucun plan d'ensemble n'a été levé. Mais la découverte de divers monuments sculptés ou inscrits, dans un périmètre compris entre l'ancien bord de mer au Nord, la rue Foch à l'Est, la « rue Ma'rād » (ou Allenby) et la place de l'Étoile à l'Ouest et au Sud, invite à loger sur ce terrain le forum ou du moins quelqu'un des marchés de la *Colonia Julia Augusta Felix Berytus*. Le Comte du Mesnil préluait à cette identification, quand il situait auprès et à l'Ouest de la rue Foch le « temple de Silène » (1) ; il y lieu aujourd'hui de formuler exactement l'hypothèse et de la confirmer.

Un des premiers monuments mis à jour « rue du Maréchal Foch, à proximité de la grande mosquée » (2), fut un bloc de calcaire, fragment de linteau ou de base, sur lequel est gravé une inscription latine. René Cagnat y reconnut un texte donné par une copie ancienne (peut-être de Cyriaque d'Ancône), texte que le *Corpus* a retenu, « bien qu'entaché de suspicion » (3). Deux nouvelles versions parurent presque simultanément, l'une étant prise sur le monument par M. du Mesnil (4), l'autre donnée sur l'estampage par R. Cagnat (5) ; elles concordent :

S · V E S P A S I A N ·
V M · E T · C O L · T A B E R
· I G N V M L I B E R I · P A T R I S · I

M. du Mesnil note seulement, à ce propos, que « la première ligne

en plein cintre avaient jadis attiré l'attention de C. L. Brossé, qui en a peut-être relevé le tracé. Tous ces restes ont disparu. — En 1939, on a découvert, plus au Sud, sur le côté Ouest de la même rue, à 40 m. de l'angle Ouest du Parlement libanais, les restes d'une chapelle médiévale, dont les peintures furent transportées au Musée national libanais.

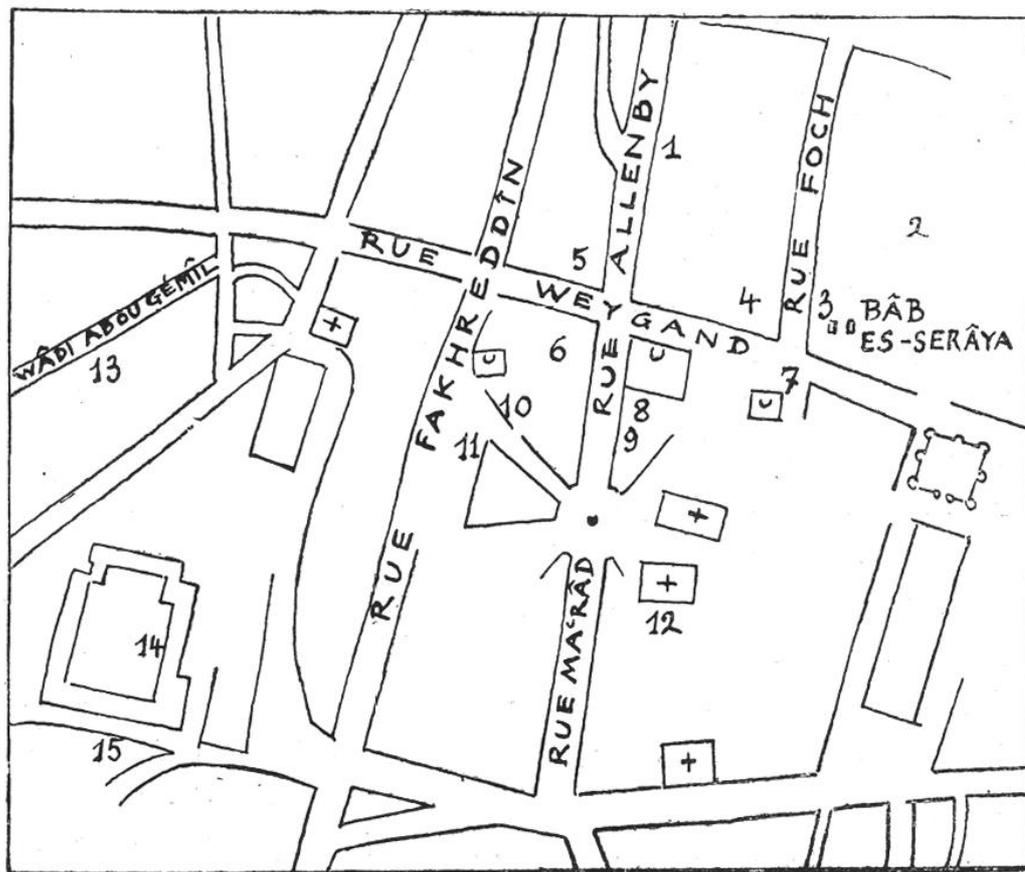
(1) Comte du Mesnil, (*Béryte au VI^e siècle*), l.l. et auparavant, *Bull. de la société franç. des fouilles archéol.*, V, 1923/1924, pp. 1-2.

(2) R. Cagnat, *Syria*, V, 1924, p. 111, n° 7 (d'après Ch. Virolleaud). Il faut évidemment comprendre : sur le côté O. de la rue Foch (fig. 1, 3).

(3) *CIL*, III, 160 : *Cæs. Vespasiani | signum. Liberi. pa | tris.*

(4) *Bull. de la soc. fr. des fouilles archéologiques*, V, 1923-1924, p. 122.

(5) *Syria*, l.l.



- | | |
|---|--|
| <p>1. Verreries phéniciennes ; quai du port (?).</p> <p>2. Sphinx (XII^e dynastie).</p> <p>3. Dédicace au <i>Genius populi coloniae</i>.</p> <p>4. Les <i>taber(næ)</i> et <i>Liber Pater</i> — Torse colossal — Autel de Jup. héliopolitain.</p> <p>5. Bases pour M. Sentius Proculus, patron de la colonie.</p> <p>6. Substructions voûtées : bains ?</p> <p>7. Colonnes, près Bâb as-Serâya : entrée du forum (?).</p> | <p>8. Basilique et colonnade.</p> <p>9. Inscr. de Bérénice et Agrippa II — <i>Hékatostarion</i>.</p> <p>10. Église médiévale.</p> <p>11. Ravalement du sol — Canal.</p> <p>12. Épitaphe de Patrikios (?) près St Élie : École de droit ?</p> <p>13. Hippodrome.</p> <p>14. Cavaliers phéniciens (t. c.) ; temple (?).</p> <p>15. Dédicace <i>Veneri domi(næ)</i> : temple d'Astarté (?).</p> |
|---|--|

FIG. 1. — Béryte. Centre de la ville romaine.

date l'édifice ». Il ajoute : « *Tabernaculum*, qui paraît certain, évoque l'idée d'un temple rond en forme de tente. Quant à la statue (*signum*) du dieu contrefait et portant une outre sur l'épaule, elle est connue par les monnaies, de même que la façade de l'édifice. L'inscription ornait sans doute le fronton du temple ».

Il faudrait donc admettre que dans la Béryte impériale on nommait *signum Liberi Patris* la statue de Marsyas, symbole de liberté, qui paraît au revers des monnaies de la ville frappées sous Élagabal (1). Un jeu de mots populaire pouvait autoriser cette confusion : « Sans doute l'outre qu'il [Marsyas] portait le faisait-elle confondre avec le Liber Pater, qu'on ne pouvait manquer de mettre en rapport avec *Libertas* » (2).

En réalité, sur le rapport que peut avoir l'image de Marsyas avec Liber Pater, nous en sommes réduits aux indications de Servius, dans son Commentaire sur l'Énéide : — *Quod autem de Libero Patre diximus, haec causa est ut signum sit liberae civitatis ; nam, apud maiores, [civitates] aut stipendiariae erant aut liberae ; sed in liberis civitatibus simulacrum Marsyae erat, qui in tutela Liberi Patris est* (3). — *Patrique Lyaeo, qui, ut supra diximus, apte urbibus liberis est deus ; unde etiam Marsyas, minister eius, civitatibus in foro positus, libertatis indicium est, qui erecta manu testatur nihil urbi deesse* (4). Macrobe a emprunté à une déclaration orale de Servius la même définition de Liber (Pater) : *urbibus liberis est deus, unde Marsyas, eius minister, in civitatibus, libertatis est indicium* (5). A la fin du IV^e siècle, on tenait donc

(1) G. F. Hill, *Catal. Gr. Coins, Phœnicia*, pp. LVIII et 81 sqq. ; pl. X, 9-11 = notre fig. 2, p. 29.

(2) Ad. Reinach, à la fin d'un article sur *l'origine du Marsyas du forum romain*, dans *Klio*, XIV, 1915, p. 337, n. 2.

(3) Serv., *Ad Aeneida*, III, 20.

(4) *Ibid.*, IV, 58.

(5) *Saturn.*, III, 12. Cf. Wessner, Pauly-Wissowa, s. v. *Servius*, col. 1835 et J. Paoly, *Mél. d'arch. et d'hist.*, Rome, LV, 1938, p. 96.

couramment, à Rome, que Liber Pater était le protecteur spécial des villes libres et que l'image de Marsyas, son serviteur, était, pour ce motif, dressé sur leur forum.

Mais comment entendre la première assertion de Servius, que Liber Pater est *signum liberae civitatis*? Le nom de Liber Pater était-il parfois donné au bronze rapporté d'Apamée Kibôtos et érigé au II^e siècle av. J. C. sur le forum, figurant « Marsyas », chargé d'une outre et levant la main droite — symbole, suivant Servius, de liberté municipale complète, et, suivant les derniers érudits, de la concession du *ius italicum*(1)? Ou bien l'image propre du Liber Pater constituait-elle, dans la pensée de Servius et des Romains, un signe de liberté équivalant au dit Marsyas?

Ce dernier sens paraît s'imposer. En effet, le symbole ordinaire, courant, de la liberté des villes — Servius l'affirme par deux fois — est la statue de Marsyas « serviteur du Liber Pater »; c'est donc qu'on ne confondait pas le dieu et son ministre sous une seule représentation.

Leur aspect, sur les monuments, diffère d'ailleurs entièrement, puisque Liber Pater était figuré comme un Dionysos grec (2), *Liber fundens vinum* (3). Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'il pouvait, sous cette forme, être à son tour emblème de liberté. Comme il apparaîtra d'une étude annoncée par M. J. Paoli (4), trois monuments,

(1) Eckhel, *Doctrina nummorum*, IV, p. 493; Mommsen, *Droit public romain*, VI 2, p. 459 s.; Ballu et Cagnat, *Timgad*, pp. 68-70; A. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXXX et *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 92 (puis *Forum et Maisons d'Althiburos*, 1913); J. Paoli, *Marsyas et le ius italicum*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, Rome, LV, 1938, pp. 96-130, où l'on trouvera la bibliographie, et l'indication des opposants, C. Jullian, J. Toutain et auparavant Kubitschek.

(2) Toutain, *Dict. des ant.*, s. v. *Liber*, III, p. 1191 a; Wissowa, dans Roscher, *Lexikon*, s. v. *Liber*, col. 2028-9; Schur, dans Pauly Wissowa, s. v. *Liber pater*, col. 76.

(3) Dessau, 3362.

(4) Sur le *Juppiter lapis et le premier tribunal romain*; Paoli, *op. l.*, pp. 97, n. 1 et 114, n. 5.

celui de Juppiter Lapis, apparenté nettement au Liber Pater, la statue de Marsyas et le groupe de la Louve aux jumeaux, voisinaient sur le *comitium*, près du tribunal du préteur pérégrin : on avait réuni là, près du ficus Ruminalis, tous les témoins des origines de Rome et de la pleine possession du droit (1). La statue de Marsyas était l'emblème le plus connu de cette plénitude de liberté ; mais il est certain que le groupe de la Louve, reproduit en ronde bosse ou sur les monnaies, avait même signification (2) ; faut-il s'étonner que la même valeur symbolique appartint, suivant Servius, à l'image de Liber Pater ?

C'est cet autre garant des droits de la colonie que désignent vraisemblablement, sur la dédicace de Beyrouth, les mots *signum Liberi Patris*.

Pas plus d'ailleurs que le texte de Servius, l'épigraphie n'engage à les entendre de l'image du Silène porteur d'outre. Des nombreuses inscriptions qui mentionnent Liber ou Liber Pater, aucune, à ma connaissance, n'appuie pareille présomption (3).

En sa faveur, on tire argument du mot *tabernaculum*, qui se lirait à la 2^e ligne de l'inscription de Beyrouth : ce « tabernacle » serait l'édifice qui sur les monnaies d'Élagabal encadre la statue de Marsyas (fig. 2).

Le rapprochement saisit, au premier abord ; mais il ne tient pas à la réflexion. — En premier lieu, le sens de *tabernaculum*, « édifice en forme de maison », est inconnu de la langue classique ; on n'en relève aucun exemple dans les lexiques les plus étendus, tels que Forcellini, et à la basse époque il paraît seulement dans un texte de saint

(1) Hild, *Dict. des ant.*, s. v. *Romulus*, p. 893 sq. ; cf. Thédenat, *Le forum romain*, pp. 68 sq.

(2) Voir déjà Fr. Lenormant, *Dict. des ant.*, s. v. *Colonia*, p. 1321 b et fig. 1725 ; Paoli, *op. l.*, p. 128.

(3) Avec le Silène à l'outre et au bras levé on n'a identifié que le *deus Maro* (Μάρων) d'une inscription d'Olbasa (*CIL*, III, 6888 = Dessau, 4062 ; Paoli, p. 106, 15°).

Jérôme (1) ; s'il est vrai que les anciens recouvraient parfois les statues d'un baldaquin ou ciborium, ils appelaient ces édifices naïsque, *aedes*



FIG. 2. — L'entrée du forum de Beyrouth. Monnaie d'Élagabal. (Hill, *Phœnicia*, pl. X, 10).

ou *aedicula* (2), ou même *tetrastylum* (3), non *tabernaculum*. — Autre considération : dans la dédicace de Beyrouth, la lecture *tabernaculum*, loin d'être certaine, est une restitution anormale, nous le verrons. — Enfin, il est très peu probable que l'édifice à travers lequel, sur les monnaies de Béryte, paraît la statue de Marsyas (fig. 2), soit un « temple rond » ou un ciborium. L'éditeur du Catalogue des monnaies grecques du British Museum, *Phœnicia*, G. F. Hill, est catégorique : *Certainly not*

a temple, but probably (as Mr Phené Spiers suggests) the gateway to the agora (4).

Sur la dédicace de Beyrouth, là où on a cru reconnaître *taber[na-culum]*, il faut lire *taber[nam]* ou *taber[nas]*. C'est la restitution obvie (le terme usuel, au lieu du terme rare) ; c'est l'interprétation d'un

(1) *Exode*, 26, 1 dans la Vulgate ; cf. Chapot, *Dict. des ant.*, s. v. *Tabernaculum*, V, pp. 11-12. Le sens classique est « tente ».

(2) Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. *Aedicula*, I, pp. 94-95 ; cf. Chapot, *ibid.*, s. v. *Tentorium*, V, p. 117 a.

(3) *CIL*, VIII, 7963, cf. 19849 = Dessau, 5473, Veneria Rusicade : *Victoriae Augustae sacrum... statuam cum tetrastylō... contulit...* Cf. à Lanuvium le *tetrastylum Antinoi*, dans le temple d'Antinoüs (*CIL*, XIV, 2112 = Dessau 7212, li. 1 et 6). A Théveste, un dédicant (*CIL*, VIII, 1858) érige *arcum cum statuīs [Augustorum...] et tetrastylis duobus cum statuīs [Junonis et] Minervae...* ; cf. de Ruggiero, *Diz. epigraf.*, s. v. *Forum*, p. 200.

(4) Hill, *Catal. of Gr. Coins, Phœnicia*, p. LVIII, n. 1.

maitre, feu René Cagnat (1). Tout en avouant qu'« il est impossible de compléter le texte d'une manière certaine », il lisait « sans hésitation » :

imp. Cae]s. Vespasia[ni Aug.

— — —]um et col. *taber[nam]* ou *taber[nas]*

— — — *signum . Liberi Patris i[— —*

Que l'empereur nommé à la 1^{re} ligne soit Vespasien ou Titus, cette dédicace importante (2) commémore divers présents, d'ordre monumental, offerts à la cité : à côté de la statue de Liber Pater (emblème des libertés municipales, nous l'avons vu, et comme telle érigée, selon toute vraisemblance, au forum), il y est question de « boutiques », *taber[nam]* ou plutôt *taber[nas]*; ce mot encore nous reporte d'abord au forum romain, dont les côtés étaient bordés des célèbres *tabernae* (3), puis au forum de Béryte, qui comme tout forum provincial reproduisait les aménagements romains (4). Il est très probable que la dédicace était gravée à proximité des monuments qu'elle mentionne et donc sur le forum de Béryte.

Il convient donc de chercher, à proximité de la rue Foch et de l'ancienne porte de la ville, Bâb es-Serâya (qui répond à l'extrémité sud de cette rue), le portique d'où l'on apercevait le Marsyas des monnaies (5). Or j'ai vu, en 1907, alors qu'on traçait à travers le dédale des souqs l'artère principale du tramway (actuelle rue Weygand), dégager deux ou trois colonnes, de diamètre exceptionnellement large,

(1) *Syria*, V, 1924, p. 111, n° 7.

(2) Les dimensions de la pierre (1 m. 05 de longueur sur 0 m. 54 de hauteur et 0 m. 44 d'épaisseur) et la hauteur des lettres de la « belle inscription » (0 m. 10 à la 1^{re} ligne) sont notables. Cf. Cagnat, *l.l.*

(3) G. Humbert, *Dict. des ant.*, s. v. *Opera publica*, IV, p. 202 a; cf. V. Chapot, *ibid.*, s. v. *Taberna*; K. Schneider, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Taberna*, col. 1863-1873, surtout 1864-6.

(4) *CIL*, III, 3288 = Dessau, 5.600 : *C. Aemilius... ob honorem flaminatus tabernas L cum porticibus duplicib. in quibus mercatus ageretur, pecunia sua fecit.* — Imitations provinciales* du forum romain : Schneider, *l.l.*, col. 1867.

(5) *Supra*, p. 29, n. 4.

couchées dans la tranchée, au Nord Est de la mosquée de Bâb es-Serâya. Comme cette porte, la mosquée occupe un site antique ; suivant la tradition, elle a succédé à l'église proto-byzantine de Saint-Sauveur. Le poids de ces colonnes était tel qu'on renonça à les tirer du sol ; elles furent enterrées sous la chaussée et à l'angle Nord Est de la place qui longe la mosquée vers l'Est. Par leurs dimensions et leur matière — calcaire coquillier de Deir el-Qal'a, au lieu du granit égyptien — ces colonnes se distinguent de celles qui bordaient les artères de la Béryte impériale ; elles appartiennent à un édifice important, tel que les monnaies nous montrent le portique encadrant la statue de Marsyas ; elles datent de l'époque où l'importation de matériaux rares n'était point en usage, c'est-à-dire des premiers temps de la Colonia Julia Felix Berytus. Ainsi toutes les vraisemblances s'accordent à les désigner comme un reste du monument sis à l'entrée du forum, tel que le représentent les monnaies d'Élagabal.



A quel édifice a trait l'inscription monumentale gravée par la reine Bérénice et le roi Agrippa II, sur un linteau découvert dans la rue Allenby, à proximité de la Grande Mosquée ? Nous l'ignorons. « Les fouilles l'auraient peut-être appris, si elles avaient pu être poussées plus avant ; mais on n'a mis à jour qu'un pavement somptueux avec quelques bases de colonnes, ce qui ne comporte aucun élément caractéristique. A nous en tenir aux renseignements donnés par Josephé, nous avons à choisir entre *templum* et *forum* » (1).

(1) R. Cagnat, *Musée Belge*, XXXIII, 1928, pp. 157 sqq. : *Une inscription relative à la reine Bérénice*, p. 158. A l'inscr. d'Athènes (*CIA*, III, 556) donnant en grec le nom de Bérénice, que cite R. Cagnat, il faut joindre la dédicace à Atargatis d'un temple de Faqra (*Jahrbuch d. D. arch. Inst.*, 1902, p. 107, n. 43 ; cf. *MFO*, II, 1907, p. 302 ; reprise par Krencker, *Röm. Tempeln in Syrien*, p. 47). — Première lecture de l'inscr. de Beyrouth, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1927, p. 243 == *An. épigr.*, 1928, n° 82.

Le texte mentionne donc ou le forum lui-même, ou un édifice qui sans doute s'élevait au cœur de la ville, a proximité du forum : [R]egina Berenice, regis Magni A[grippae fil(ia), et rex Agrippa templum ?, quod rex Herodes proavos eorum fecerat, ve[tustate corruptum a solo restituerunt] marmoribusque et columnis [s]ex... [exornaverunt].

Ce linteau nous indique, semble-t-il, l'extrémité Ouest ou Sud Ouest du forum. Peut-être appartenait-il à un temple adjacent à la place ou fermant un de ses côtés.



Un troisième monument, trouvé à l'extrémité Sud de la rue Foch, là où elle croise la grande artère Est-Ouest (aujourd'hui rues Weygand et Georges Picot), qui serait, selon M. du Mesnil, le *decumanus* de la colonie, a vraisemblablement orné le forum de Béryte. C'est un socle de calcaire, assez haut pour porter une statue de grandeur d'homme, assez lourd pour n'avoir pu être apporté de loin (1). Une dédicace au Génie de la colonie y est gravée (2) :

Geni[o] | populi colon(iae) | sacrum (3).

Si l'on compare ce socle aux bases dédiées au Génie de la colonie (et sans doute surmontées de statues) que l'on voit encore dans les ruines du temple de Ba'al Marqod, à Deir el-Qal'a (4), on ne l'imagine point dans l'enceinte d'un temple, mais à l'air libre et sur une place largement ouverte.

C'est encore dans un marché, sinon à l'endroit le plus en vue du forum, qu'était affiché le document d'époque byzantine, réglant l'impôt

(1) Il est haut de 1 m. 27, large (et sans doute épais) de 0 m. 84. Hauteur des lettres 0 m. 08 à la li. 2, 0 m. 10 à la li. 3.

(2) Comte du Mesnil, *Syria*, II, 1921, p. 253 ; *Bull. Soc. fr. des fouilles archéol.*, V, 1923-4, p. 122 ; Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1925, p. 181.

(3) Dédicace rédigée sur le modèle : *Genio populi romani*.

(4) *CIL*, III, 153 et 154.

de 12 1/2 pour cent qui est étudié plus loin. Or il provient de l'extrémité méridionale du périmètre que nous avons désigné comme couvrant probablement la surface du forum de Béryte.

II. TÉLOS HÉKATOSTARION DE LA BÉRYTE BYZANTINE

Je dois à M. Nicolas Naccache, ingénieur des arts et manufactures, la connaissance d'un fragment de marbre blanc, ayant fait partie d'un plaqué d'affichage ; il a été trouvé à Beyrouth, avant l'automne de 1926, dans les fondations d'un édifice construit au Sud et à proximité de la Grande Mosquée. Au-dessous d'une (ou peut-être de deux) croix, trois lignes sont gravées en caractères du V^e ou VI^e siècle de notre ère (1). (Voir les figures 3 et 4).

Un fragment analogue, entré au Musée de Beyrouth, m'avait été signalé par le Comte du Mesnil du Buisson en 1924 ; M. Virolleaud, directeur du Service des antiquités, m'en remit une photographie (2).

Les deux fragments n'appartiennent pas à la même plaque : le marbre n'est pas le même ; en outre, les lettres allongées à *apices*, les alphas barrés obliquement, les omicrons « en ogive » assignent au fragment II une date un peu plus tardive, VI^e ou VII^e siècle.

Le fragment II est un tarif, disposé comme ceux de Koptos (3) ou de Zarai (4) — pour nous en tenir à l'époque romaine. En une colonne étaient inscrits : à gauche, les objets soumis à la taxe, à droite

(1) Marbre blanc. Haut. totale 0 m. 19 ; larg. 0 m. 13 ; haut. des lettres 0 m. 04. Copie, photographie. L'objet me fut d'abord signalé par M. Guigues.

(2) Marbre gris. Haut. 0 m. 24 ; larg. max. 0 m. 32 ; ép. 0 m. 013 ; haut. des lettres 0 m. 032. Copie, photographie.

(3) *OGIS*, 674 ; 90 ap. J. C.

(4) *CIL*, VIII, 4058, cf. p. 1788.

et « en évidence » (1) (sur une ligne qui n'a pas été conservée), la somme à payer.

Ce montant est calculé en *κεράτια*. Indices des temps, puisque « tous les comptes », « depuis Théodose jusque dans le siècle de Justinien, s'établissent en *solidi* et en *siliquae* ou en fractions de ces espèces » (2); on sait que dans l'empire d'Orient *νόμισμα* et *κεράτιον* répondent à *solidus* et à *siliqua* (3).

Entre le nom de chaque objet imposé et le mot *κεράτια* intervient un complément au datif : *τῷ ἐξαποστράτῳ* (4). — Pris absolument, il peut aussi bien se traduire : « au percepteur de la taxe de l'*ἐξαποστράτις* » que : « suivant ladite taxe ».

Ἐξαποστράτης, en effet, est construit sur le type des adjectifs latins en *-arius*, qui désignent si souvent les agents des services publics (5) : une inscription de Panderma, du V^e ou du VI^e siècle, mentionne, par exemple, *ὄκταβάρης*. « percepteur de l'*octava* » (6). Mais ne serait-il pas surprenant que la qualité de ce « percepteur de l'*hekatostè* » fût répété à chaque spécification ? Il faudrait imaginer, sur l'affiche, une seconde colonne, mentionnant une nouvelle taxe, perçue par un autre fermier de l'impôt — ce dont nous n'avons aucun indice. D'ailleurs il était facile, même dans ce cas, d'indiquer au sommet de chaque colonne le titre de la redevance envisagée : le tarif de Zarai porte ainsi plusieurs rubriques : *Lex capitularis*, *lex vestis peregrinae*, *lex coriaria*, *lex portus...*

(1) Même dispositif sur les divers exemplaires de l'*édit d'Anastase* sur les prestations et taxes levées aux frontières (*CIG*, 5187 = *Suppl. ep. gr.*, IX, 1938, n° 356); cf. *Suppl. ep. gr.*, VIII, n° 282 et IX, n° 416.

(2) E. Babelon, *Traité des mon. gr. et rom.*, I, col. 575.

(3) Le fragment I se réfère au même calcul *κατὰ νόμισμα*. Voir *infra*.

(4) Les li. 2 et 3 contiennent chacune une part de ce mot, qui dès lors peut être restitué avant la li. 1 et aux li. 6-7.

(5) B. Psaltes, *Grammatik der byz. Chroniken*, 1911, pp. 258 sq.

(6) H. Grégoire, *Rec. des inscr. gr. chr. d'A. M.*, n° 10; G. Millet, *Byz. Z.*, XXX, 1929-30, pp. 428 et 432; *Mél. Glotz*, 1932, II, p. 630, n. 3.

Il semble donc plus naturel de comprendre τῷ ἑκατοσταρίῳ comme s'il était écrit : ἐπὶ τῷ ἑκ. (τέλει) ou (νόμῳ), ou encore ἐκ ou ὑπὲρ τοῦ ἑκατοσταρίου (τέλους) ou (νόμου) (1). L'emploi du datif sans préposition



FIG. 3. — Hékatostarion. Fragment I.

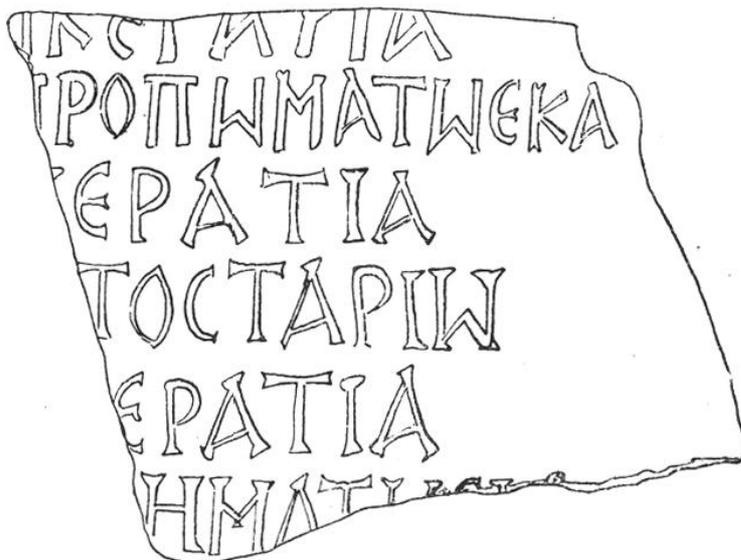


FIG. 4. — Hékatostarion. Fragment II.

est un latinisme, qui ne surprend point dans la Ῥωμαικωτέρᾳ πόλει que fut Béryte (2).

Il s'agit en tout cas d'une taxe de l'hékatostè et l'on serait tenté de

(1) Formules équivalentes dans la Nov. CVI de Justinien sur les intérêts « du prêt maritime » ou *traiectitia* (Schoell-Krueger, p. 508, 19 sqq.).

(2) S. Grég. le Thaumaturge, Panég. d'Origène, V (Migne, PG, X, 1066); cf. P. Collinet, *Hist. de l'Éc. de dr. de Beyrouth*, 1922, pp. 23 et 26.

reconnaître dans le mot *ἐκαστοστάριος*, qui n'est donné par aucun lexique, une forme récente de l'adjectif *ἐκαστοστήριος*, « soumis à l'impôt du 100^e », connu par une inscription de Chio remontant au IV^e siècle avant notre ère (1). On peut aussi se demander si le tarif de Beyrouth ne relève point, au moins par une fiction du législateur, de la taxe du centième qui s'ajoutait, pour les habitants de Syrie et Cilicie, depuis les Séleucides et jusqu'aux temps romains, à la capitation ; il est vrai que le texte d'Appien qui nous la fait connaître est obscur et diversement interprété (2).

Plusieurs autres « taxes du centième », répondant à un prélèvement de 1 %, sont connues, avant l'âge byzantin, parmi les « droits de port », en Grèce (3) et en Égypte (4). A l'époque byzantine, des taxes de même nom et de même valeur s'ajoutent aux *naula* (frais de trans-

(1) Haussoullier, *BCH*, III, 1879, pp. 242 sqq., surtout 251 = Michel, 1359, 12 = *Griech. Dialekte-Inschriften*, 5661, 12 et 48. C'est par erreur que Liddell-Scott-Jones, *Greek-english Lexicon*, p. 501, renvoient pour le même mot à *Pap. Caire Zénon*, 59012, 76 : on n'y lit que *ἐκαστοστή*.

(2) Appien, *Συριακή*, L (Didot, p. 199) : Les Juifs, à raison de leur résistance aux Romains depuis Pompée jusqu'à Vespasien, sont soumis à un φόρος τῶν σωματίων plus élevé que les régions voisines, ἔστι δὲ καὶ Σύροις καὶ Κίλιξις ἐτήσιος (φόρος). ἐκαστοστή τοῦ τιμῆματος ἐκάστω. Il s'agirait d'un additif à l'impôt foncier, *tributum* ou *stipendium*, répondant au 1/100 (1%) du capital imposable (Ch. Lécrivain, *Dict. des ant.*, s. v. *Tributum*, V, p. 432 b) ; d'un impôt exceptionnel de 1% sur les échanges et importations, quand le rendement prévu de l'impôt foncier n'avait pas été atteint, et cela au II^e siècle de l'Empire (S. Bouchier, *Syria as a Roman Province*, p. 25).

(3) Cf. Lehmann-Hartleben, *Die antiken Hafenanlagen des Mittelmeers*, 1923, p. 45 ; J. Thiel, *Zu altgriech. Gebühren*, dans *Klio*, XX, 1925, pp. 63-7 et les références de A. Andréadès, *Des droits de douane prélevés par les Lagides sur le commerce extérieur*, dans *Mél. Glotz*, 1932, I, pp. 7 sqq., surtout p. 12, n. 3.

(4) Ainsi l'hékatostå du *Papyrus Caire Zénon* 59.012, 76. Voir le commentaire de E. Edgar, *Annales du Service des Ant. de l'Égypte*, XXIII, 1923, pp. 14 sqq., n° 73. Ce « projet ou résumé d'une déclaration en douane », en 257 av. J.C. est étudié par A. Andréadès, *l.l.*, et Mlle Claire Préaux, *L'économie royale des Lagides*, 1939, pp. 372-379, surtout 379.

port) de l'*annona civica* (1). Mais il importe de le remarquer, on ne peut comparer ces charges, si bénignes, avec l'impôt d'*au moins* deux *κεράτια* par *nomisma* (soit $\frac{1}{126}$ ou 8,33 %), que suppose le tarif de Beyrouth. Une contribution aussi lourde n'est point une taxe accessoire du port ou de la cité, c'est un impôt de l'empire.

Comment pareil *τέλος* peut-il être qualifié de *ἐκατοστάριον* ? C'est en vertu de l'évolution de sens qu'a subie le mot *ἐκατοστή*.

Avant Constantin, semble-t-il, le mot grec a pris le sens du latin *centesima*, qui dans les écrits de Cicéron désigne l'intérêt du centième par mois, soit 12 % par an ; après la réforme monétaire de Constantin, fixant l'intérêt du *solidus* à 3 *siliquae* (soit à $\frac{1}{86}$ ou 12 $\frac{1}{2}$ % du capital), on étendit à cet intérêt l'expression *centesima* (2). Nul doute que *ἐκατοστή* n'ait subi pareille évolution. Les Pères de l'Église, quand ils s'élèvent contre les prêts usuraires, sont les meilleurs témoins de la nouvelle terminologie : S. Basile dénonce les (*ἐκατοστολόγοι*) et (*δεκατολόγοι*) qui fondent chaque mois sur leurs créanciers ; ce sont des prêteurs à 12 % et à 120 % (3) ; S. Chrysostôme dénonce les créanciers d'Antioche qui ne se contentent pas de l'*ἐκατοστή τοῦ παντός* mais exigent *τὸ ἥμισυ τοῦ παντός* (4) ; évidemment il ne s'agit pas ici de prêt à 1 % comparé au prêt à 50 % ! La *centesima*, l'intérêt de 12 $\frac{1}{2}$ %, sera prohibé par Justinien pour toute autre opération que le « prêt maritime » ou *traiecticia* (5), *centesima, ékatostè* : c'est bien un prélèvement de 12 $\frac{1}{2}$ % que règle l'*hékatostrarion* de Bèryte.

(1) G. Rouillard, *L'administration civile de l'Ég. byzantine*, pp. 137, n. 5, 145, 147, nn. 7 et 8.

(2) J. Marquardt, *De l'organisation fin. chez les Romains*, tr. Viglié, p. 76.

(3) *Μηναῖοι ἀπαιτηταί* (Migne, PG, XXIX, 280 b). Cf. Sophocles, *Lexicon*, s. v. *ἐκατοστολόγος*.

(4) In Mat. hom. LXI = Migne, PG, LVII-LVIII, 592, 6. Καὶνὰ δὲ γένη τόκων ἐπινοοῦσι, καὶ οὐδὲ τοῖς Ἑλλήνων νόμοις νενομισμένα... οὐδὲ γὰρ ἐκατοστὴν τοῦ παντός ἄλλα τὸ ἥμισυ τοῦ παντός ἀπαιτεῖν βιάζονται. On notera l'emploi de *ἐκατοστή*, sans article ; c'est le terme courant, le plus bref.

(5) *Cod. Just.*, IV, 32, 26 ; Krueger, p. 173.

Dès lors nous savons quel impôt commun se cache sous ce terme d'usage local ; c'est l'impôt de $12\frac{1}{2}\%$, dit *octava*.

Assez mal attestée (1), comme tous les impôts du Bas-Empire, l'*octava* a été souvent considérée comme un impôt sur la circulation. Seul Godefroy, dans son commentaire au *Code Théodosien*, X, 16,2 (2), y reconnaissait un impôt sur la vente. Son opinion vient d'être reprise et soutenue avec tout l'appui des documents nouveaux, par M. Gabriel Millet, dans un mémoire intitulé : *L'octava, impôt sur les ventes dans le Bas-Empire* (3). Il y établit l'extension de cet impôt de $12\frac{1}{2}\%$ depuis Constantinople et l'Anatolie jusqu'à l'Égypte, dès le IV^e siècle et jusqu'au VII^e (4). Faut-il s'étonner que la Syrie ait été soumise à une contribution qui s'étendit à tout l'Empire d'Orient ?

L'État, par l'intermédiaire du fermier de l'impôt ou *octavarius*, « exigeait l'*octava* de tous, mais non de toutes choses. Les droits sur la vente n'atteignaient pas toujours le taux redoutable de $12\frac{1}{2}\%$ » (5). Les réductions concédées provoquaient la rédaction de tarifs ; il en allait du droit sur les ventes comme du *portorium* : « si l'on établit des catalogues de cette sorte, ce ne put être que parce qu'ils offraient un intérêt particulier pour spécifier un adoucissement ou un renchérissement par rapport au tarif général » (6).

Le tarif de Beyrouth (notre fragment II) indiquait le montant de l'impôt à verser, pour chaque *nomisma* payé par l'acheteur de telle et telle denrée. Dans la partie conservée figurent, semble-t-il, diverses qualités de vins. C'est ce que suggère la restitution très probable τὸ

(1) En dehors des lois retenues par le *Code Justinien*, IV, 61, 7 et 8 ; IV, 65, 7 ; enfin IV, 42, 2 (Léon le Grand, de 457 à 465).

(2) *Cod. Theod.* l.l. ; t. III, p. 477. D'après G. Millet, mémoire noté *infra*.

(3) *Mélanges Glotz*, 1932, II, pp. 615-643.

(4) Nouvelle d'Héraclius, Zachariae von Lingenthal, *Ius graeco-romanum*, t. III, p. 42, Coll. I, nov. 42, c. 1. Cf. Millet, *Mél. G. Schlumberger*, II, p. 316, n. 8.

(5) G. Millet, *Mél. Glotz*, p. 642.

(6) R. Cagnat, *Dict. des antiq.*, s. v. *Portorium* (IV, p. 592 a).

πρόπωμα, au début de la ligne 2; celle, plus risquée, de ἐψ]ημα, à la ligne 6, en est le corollaire. Le πρόπωμα (1), plus souvent orthographié πρόπομα, est une boisson composée, à base de vin, sorte d'apéritif, qui servait aussi au déjeuner (2); sa fabrication donnait lieu, à l'époque byzantine, à l'industrie du προπουματᾶς ou προπουματά(ριος) (3). Quant à l'ἐψ]ημα, c'est le « vin cuit » des pays riverains de la Méditerranée (4). Il y avait longtemps que les boissons syriennes paraissaient dans leur variété sur les marchés étrangers (et donc auparavant sur le marché local). En 257 avant notre ère, le « vin doux » (γλυκύς), avec un « vin filtré » (?) (σησπός) et une « piquette » (ὄζος), figurent parmi les marchandises importées de Syrie par le dicécète Apollonios et frappées d'un droit d'entrée de 50 % à la douane de Péluse (5).

Il est temps de revenir au fragment I et de proposer la restitution des deux textes.

Le fragment I se trouvait au sommet de l'*album*. Il commence au point où par une croix (ou même par plusieurs croix) s'achevait le préambule — lequel contenait soit le décret impérial définissant l'impôt sur les ventes à Béryte, soit un simple rappel de la loi commune.

(1) Orthographe de Hérodien le grammairien (II^e s. ap. J. C.) et de Théodose le grammairien (ca 320); cf. Liddell-Scott, *Gr.-engl. Lexicon*, p. 1296.

(2) *Dict. des antiq.*, s. v. *Cæna*, I, p. 1275, n. 124. Liddell-Scott-Jones, *Gr.-engl. Lexicon*, s. v. *propoma*, p. 1495.

(3) J. Keil et A. Wilhelm, *Monumenta Asiae M. Antiqua*, III, *Denkmäler aus dem Rachen Kilikien*, 1931, p. 200, n° 698. Ces auteurs renvoient surtout à Athénée, II, 58 b et notent que, pour Nikolas Myrepsos, le πρόπομα est une médecine (sans doute un excitant pour les estomacs paresseux) dont il rapporte (c. 38, 46-70) jusqu'à 26 recettes.

(4) *Dict. des ant.*, s. v. *Potio*, IV, p. 606 b et s. v. *Vinum*, V, 920 b, n. 47 (A Jardé); Liddell-Scott-Jones, p. 751: moût de raisins bouilli jusqu'à réduction à 1/3.

(5) E. Edgar, *Annales du service des ant. de l'Égypte*, XXIII, 1933, p. 75; A. Andréadès, *Mél. Glotz*, I, p. 15, nn. 4 et 5, 17, 20; Cl. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, pp. 372 sqq.

Après un interligne, venait le dispositif général, dont quelques mots sont conservés ; ils ont trait au mode de calcul du prélèvement à opérer sur les valeurs échangées entre vendeur et acheteur : « tant (de κεράτια), par sou d'or », κατὰ νό(μισμα) (1). A la ligne 3, le mot [γ]ρόνου appartenait peut-être à une formule stipulant les délais assignés au paiement de l'impôt, après vente faite (2).

Fragment I

: +

—	—	—	ὠφέ]μι (? ?) κατὰ νό(μισμα)	—	—	—
---	---	---	έκατ]ροσταρίου	—	—	---
—	---	—	— γ]ρόνου	—	—	---

Fragment II

—	—	—	τῷ έκα-]	
			ροσταρίῳ] κεράτια	---
—	—		π]ρόπωμα τῷ έκα-	
			[ροσταρίῳ κ]εράτια	---
---	—		τῷ έκα]ροσταρίῳ	
			[κ]εράτια	---
---	—		έψ]γίμα (? ?) τῷ έ[κα-	---
			ροσταρίῳ κεράτια	---
—	—	—	---	---

(1) Même abréviation (lettre Nu surmontée d'un petit omicron), sur l'édit d'Anastase en Cyrénaïque (*Suppl. epigr. gr.*, IX, 1938, 356 et 416) et sur l'édit de Bersabée (F. C. Burkitt, *PEFQS*, Janv. 1920, p. 19 ; R. P. Abel, *R. Bibl.*, XXIX, 1920, pp. 260 sqq. ; A. Alt, *ZDPV*, XLVI, 1923, pp. 52 sqq. ; *Suppl. epigr. gr.*, VIII, 1937, 282).

(2) Dans les différents modes du « prêt maritime » autorisés par Justinien le mot γρόνος revient cinq fois (Just. Nov. CVI, *proem.* ; Schoell-Krueger, p. 508, 30 sqq.) ; v. g. τὴν ὀγδόην μοῖραν λαμβάνειν ὑπὲρ ἐκάστου νομίσματος, ὀνόματι τόκων οὐκ εἰς γρόνον τινὰ ῥητὸν ἀριθμομένων.

III. DATE DES INSCRIPTIONS FORESTIÈRES

D'HADRIEN AU LIBAN

Il semble qu'en Syrie, comme en Grèce (1), le nombre des domaines impériaux ait été fort restreint, durant le Haut-Empire. A l'exception de domaines royaux en Galilée qu'on suppose avoir passé aux empereurs (2), le *patrimonium Augusti* n'apparaît nulle part dans les textes ou dans les inscriptions de Syrie, avant le V^e siècle ; alors seulement les confiscations et les héritages ont enrichi la *domus divina* de propriétés étendues sur la terre syrienne.

Il y existait par contre un monopole souverain, celui de quatre essences dans les forêts du Liban.

Plus de cent inscriptions, gravées sur le roc, depuis le Wâdi Brîsa à l'Ouest de Hermel, jusqu'à Zahlé, Tannourin et le col des cèdres (3), en attestent l'importance. Les relevés étendus de Renan (4) ont été complétés par divers chercheurs (5) et surtout son commentaire a été rectifié. Au lieu de passer pour des « espèces de cartes de visite du César voyageur » (6), les « inscriptions d'Hadrien » sont tenues aujourd'hui pour des marques de réserve, affectant, dans tel ou tel boqueteau, un nombre déterminé de pieds d'arbres qui échappent à la pro-

(1) Larsen, *An Economie Survey of Anc. Rome*, IV, 1938, p. 460.

(2) Jos., *Vita*, 13, 71, d'après Rostovtzeff, *Social a. Econ. History of the Rom. Empire*, p. 568, n. 30 : domaine (royal d'Agrippa II) au Paneion.

(3) Honigmann, dans PW, s. v. *Libanos*, col. 5-6, en donne une carte, plus complète que celle du *CIL*, III 2 S. Les copies de Pognon, *Les inscr. babylon. du Wâdi Brissa*, 1887, p. 2 lui ont échappé.

(4) *Mission de Phénicie*, pp. 257-274 et 858 ; *CIL*, III, 180. Tous les textes récents *apud* Dessau, 9384-9386.

(5) Cf. Honigmann, *op. l.*, col. 7.

(6) *Mission*, p. 280.

priété privée (1). C'est l'effet d'une délimitation officielle, *definitio silvarum*. Quant aux essences réservées, Renan proposa d'y reconnaître les quatre essences propres aux constructions navales que désigne un texte de Végèce (2).

Ces indications, sur lesquelles l'accord semble établi, suffisent à expliquer la plupart des textes retrouvés. Leur libellé est d'ordinaire

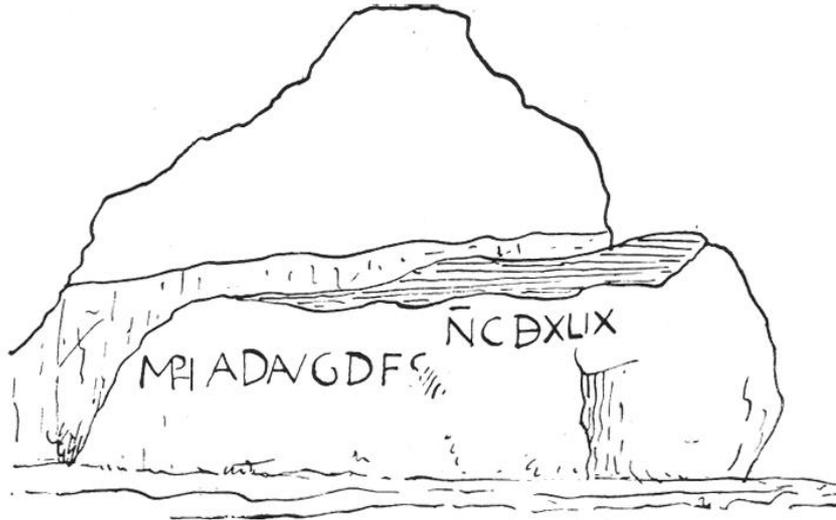


Fig. 5. — Inscription de M'sêl Fouwâr, près Laqlouq.

énigmatique, parce que réduit à des sigles et compliqué de ligatures ; deux formules se rencontrent :

I M P H A D A V G A G I V C P (3) ;

ou, par exemple (les chiffres marqués à droite étant variables) (fig. 5) :

I M P H A D A V G D F S N C D X L I X (4).

Le développement des sigles est assuré par deux *scriptiones plenae*, rencontrées à 50 ans d'intervalle :

(1) L. Jalabert et R. Mousterde, *MFO*, IV, 1910, pp. 209-215, que résume Honigmann, *l.l.* On notera que le commentaire de *Pal. Expl. F. Q. S.*, LIV, 1922, pp. 68-71, est emprunté à l'article susdit.

(2) *Veget.*, V, 4 ; voir *infra*.

(3) Renan, *Mission*, p. 273 : Maïel Salih.

(4) Inédit (v. fig. 5). M'sêl Fouwâr, près Laqlouq.

ARBORVM GENERA IV CETERA PRIVATA (1)
et IMPHADA VG DEFINITIO SILVARVM (2).

Un seul élément restait insoluble : les lettres *·VIG* ou *VIC*, qui suivent le nom de l'empereur sur trois textes de la région de 'Aqoūra (3). Un quatrième texte portant les mêmes sigles m'a été signalé par As'ad Bey Younès, non loin de son domaine de Laqlouq, sur la rive droite de l'Adonis. Il permet, je crois, de résoudre les sigles, en même temps qu'il nous apprend la date d'une partie au moins des « inscriptions d'Hadrien » et le nom du procurateur impérial qui les a fait graver (fig. 6).



Fig. 6. — Inscription de Toumm el-Qouboûr, près Laqlouq.

De Laqlouq on atteint le roc inscrit en longeant la paroi Nord de la montagne, en direction de l'Est. On passe au lieu dit Šellâlê, où M. Charles Corm a reconnu, parmi les pierres que la tradition locale appelle les « tombeaux », al-Qouboûr, l'épithaphe suivante :

E N N A C
X P H C T E
K A I A Λ Y
Π E X A I
P E

(1) *Mission*, p. 264 : Šeptîn : *Arborum genera (quattuor), cetera privata*.

(2) L. Jalabert et R. Mousterde, *MFO*, IV, 1910, pp. 209-215 : *Imp(eratoris) Had(riani) Aug(usti) Definitio silvarum* = Dessau, 9384. Ainsi la lecture des sigles DFS sera *D(e)f(initio) s(ilvarum)*. Il n'y a pas de raison [malgré Rostovtzeff, *Klio*, XI, 1911, pp. 382 sq. : *Definitio und Defensio*] de lire *D(e)f(ensio)*; ce dernier mot, au sens de « territoire délimité », se trouvant surtout en Afrique, est suivi d'ordinaire d'un nom de lieu ou de domaine. Cf. Dessau, 5965 et comm. ad 9383.

(3) Renan, *Mission*, pp. 272-273, nn. 3, 5 et 6.

« Hennas, excellent et regretté, adieu » (1).

Continuant sur une route ancienne qui va, paraît-il, de Eħmeg (dans la vallée de l'Adonis) jusqu'à Yammouné et Ba'albek, on contourne la falaise et à 200 m. on atteint un énorme bloc de calcaire gris-blanc, isolé à la droite du sentier (2). Ce bloc a la forme d'un sarcophage surmonté d'un couvercle à double pente. La première partie du texte est gravée sur une des faces principales (celle qui regarde la falaise rocheuse) ; la seconde et la troisième partie sont gravées sur le petit côté et l'autre grande face, tous deux visibles du chemin (fig. 6) (3).

On lira :

Imp(eratoris) Had(riani) Aug(usti) vic(ies) ou vic(ennalibus).

C(aius) Umbrius, proc(urator) Aug(usti),

Imp(eratoris) it(erum) s(alutati), p(osuit).

« (Propriété) d'Hadrien Auguste, en la 20^e année de son règne. Caius Umbrius, procureur de l'Auguste acclamé «imperator» pour la seconde fois, a gravé (cette inscription) ».

La 20^e année du règne d'Hadrien coïncide en effet avec la date à laquelle son armée le proclama *imperator*, quand il eut écrasé la seconde révolte juive, c'est-à-dire à l'an 134 (4).

Caius Umbrius ne figure pas dans la *Prosopographia imperii romani* ; il pourrait être apparenté à un Umbrius Primus qui était pro-

(1) Estampage. On pourrait lire à la rigueur ΕΘΝΑΕ. Une forme araméenne du nom sémitique Hanna est plus vraisemblable. Date approximative : III^e siècle ap. J. C.

(2) C'est le lieu dit Toumm el-Qouboûr, « la bouche des Tombeaux », selon Renan, *Mission*, p. 271 ; de la mauvaise copie de l'inscription qui lui fut remise il ne put rien tirer. J'en ai reçu moi-même copie incomplète de C. L. Brossé : le nom de **VMBRIVS** y est reconnaissable.

(3) Hauteur des lettres au moins 0 m. 20. J'ai donné la lecture de ce texte dans la revue arabe *Al-Machriq*, XXXIX, 1941, p. 238.

(4) Cf. W. Weber, *Untersuchungen zur Gesch. des K. Hadrianus*, 1907, p. 180, n. 643 ; d'après v. Rhoden, *PW*, I, col. 514. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*⁴, p. 196.

priétaire en Ligurie sous Trajan (1). Son titre ne permet pas de distinguer s'il était attaché au *patrimonium* ou au *fiscus*. Comme il n'est ni affranchi ni d'origine servile, on le tiendra plutôt pour un procurateur du fisc ; c'est d'ailleurs, nous l'avons remarqué (2), au fisc et non à la maison de l'empereur qu'il appartient d'administrer les forêts qui fournissaient les matériaux de la flotte romaine.

Quelle fut exactement la teneur de la mesure impériale — sans doute une *lex* — dont les rochers du Liban portent la mémoire ? Autrement dit quelle fut la *definitio silvarum* mentionnée ? Il est vraisemblable qu'elle distinguait les *silvae caeduae* (ou « bois de futaie ») des *silvae pascuae*, abandonnées au pâturage ; ces deux catégories de forêts relevaient de régimes différents quant à l'impôt (3). La réserve concernant quatre essences viendrait en complément. Elle-même, derechef, pourrait n'être qu'un rappel du droit souverain sur ces essences, même dans les forêts devenues propriétés privées ; ou, au contraire, une retenue sur lesdites essences, alors que l'empereur, désireux de promouvoir l'exploitation du sol, aliène son droit souverain sur les forêts du Liban et les cède à des particuliers ; comme l'a noté Rostovtzeff (4), on trouverait des mesures analogues parmi les nombreuses dispositions prises par Hadrien en faveur de l'agriculture.

La *lex Hadriana* sur les forêts du Liban déterminait sans doute les essences réservées. Il paraît certain qu'elles étaient destinées aux constructions navales et aux grands bois de charpente. Il ressort, en effet, de quelques documents d'âge hellénistique, que les bois de cette

(1) *Prosop. imp. rom.*, III, p. 468, n° 596.

(2) *MFO*, IV, pp. 214 sq.

(3) *Dict. des ant.*, s. v. *Silva*, IV, p. 1340 b (Lécrivain). Pour l'impôt sur les forêts livrées au pacage, durant le Bas-Empire, voir Bruns et Sachau, *Syrisch-Römisches Rechtsbuch*, 1880, pp. 37, 38 ; 286 sq. ; cf. Marquardt, *Man. des ant. rom.*, tr. Humbert, X, p. 284, n. 3.

(4) *Studien z. Gesch. des röm. Kolonates*, 1910, pp. 383-384 ; *Klio*, XI, 1911, p. 388 ; *Social a. Economical Hry of the Rom. Empire*, pp. 319-322. Cf. Westermann, dans *J. of Egyptian archaeology*, XI, 1925, pp. 165 ss., 170.

nature étaient sous le contrôle direct du souverain ; Rome, puis les empereurs n'auront point négligé de recueillir ces droits. Ainsi Paul-Émile, en 167 av. J.C., après sa victoire sur Persée, réserve à l'administration romaine les forêts des *Stobi*, en Macédoine : *navalem materiam et ipsos caedere et alios pati vetuit* (1). Les forêts des Séleucides sont mentionnées dans le traité d'Apamée, imposé en 188 par les Romains à Antiochus III, après sa défaite à Magnésie du Sipyle ; un article dispose que le Séleucide cèdera à Eumène de Pergame diverses possessions en Anatolie, dont les forêts royales, *regias silvas* (2) ; auparavant, Antiochus III, vainqueur en 200 au Paneion des troupes lagides, décrétait que pour la reconstruction du temple de Jérusalem « les bois seront pris en Judée même, ou chez les autres peuples ou au Liban, sans être soumis à aucune taxe » (3) ; l'exploitation des forêts dépendait donc en ces contrées du souverain.

En cet ordre de choses il est probable que les Séleucides n'ont rien innové. Avant eux les Perses, les rois de Phénicie et les Assyriens avaient créé le droit (4).

Les rois de Phénicie eurent sans doute le rôle principal ; on peut même supposer que la détermination des quatre essences retenues remonte pratiquement jusqu'à eux.

Force est bien, en effet, d'interpréter le texte de Végèce sur les constructions navales, que Renan a heureusement rapproché de nos inscriptions forestières : *Ex cupresso ergo et pinu domestica, sive silvestri larice et abiete praecipue liburna contextitur* (5). Renan affirmait que

(1) Liv., XLV, 29, 4-14 ; cité par Larsen, *Econ. Survey of Anc. Rome*, IV, p. 296.

(2) Liv., XXXVII, 56, 2.

(3) Jos., *Ant. jud.* XII, 141 ; *Œuvres compl.*, III, p. 78, tr. Th. Reinach. Cf. Bikerman, *Institutions des Séleucides*, 1938, p. 120, n. 3.

(4) Cf. Kahrstedt, *Syrische Territorien in Hellenistischer Zeit*, 1926, p. 40 ; Honigsmann, PW, s. v. *Libanos*, col. 1-6.

(5) Veget., V, 4 ; Renan, *Mission*, p. 858 b.

ces quatre essences, le cyprès, le pin, le mélèze et le sapin « sont très communes au Liban ». C'est une erreur, m'assure le Père Paul Mouterde, qui est si bien informé de la flore locale : le mélèze n'existe pas en ces contrées. On trouvera d'ailleurs en appendice la note détaillée qu'il a bien voulu me remettre au sujet des essences que pouvait se réserver le souverain du Liban en vue des constructions navales.

Ajoutons que Théophraste a déjà signalé, dans son *Histoire des plantes*, qu'en Syrie et en Phénicie les chantiers maritimes utilisaient le cèdre pour la construction des trières, au lieu du pin qui était trop rare dans le pays (1). Ainsi le sapin, le cèdre, le genévrier arborescent et le cyprès ou le pin constituaient-ils les *arborum genera quattuor* réservés à l'empereur. Or ce sont les mêmes arbres, avec la même approximation, que les rois de Phénicie vendent, dès l'Ancien Empire, aux messagers des pharaons, pour en faire des navires *Keben-t* (des « giblites ») : le bois d'âs (qui n'est peut-être pas distinct du sapin), le sapin, le pin, le genévrier, le bois de *mer* (où l'on est tenté de voir le cèdre) (2). Zekerba'al et ses prédécesseurs les plus reculés avaient établi les droits que l'empereur Hadrien réclamait, en l'an 134.

(1) *Hist. pl.*, V, 7; Didot, p. 94 : 'Ελάττη μὲν οὖν (le sapin) καὶ πεύκη (le pin) καὶ κέδρος (le cèdre), ὡς ἀπλῶς εἰπεῖν ναυπηγήσιμα· τὰς μὲν τριήρεις καὶ τὰ μακρὰ πλοῖα ἐλάτινα ποιοῦσι διὰ κουφότητα, τὰ δε στρογγίλα πεύκινα διὰ τὸ ἀσαπὲς· ἔνιοι δὲ τὰς τριήρεις, διὰ τὸ μὴ εὐπορεῖν ἐλάττης. Οἱ δὲ κατὰ Συρίαν καὶ Φοινίκην ἐκ κέδρου· σπανίζουσι γὰρ πεύκης.

(2) P. Montet, *Byblos et l'Égypte*, pp. 266-285.

APPENDICE

NOTE SUR LES ESSENCES FORESTIÈRES DU LIBAN

PAR LE R. P. PAUL MOUTERDE, S. J.

La végétation arborescente actuelle au Liban comporte sept espèces de résineux capables de fournir du bois de construction :

1) Le Cèdre, *Cedrus Libani* Barr. Il paraît bien avoir été, non seulement le plus remarqué des arbres de nos montagnes, mais aussi celui dont les peuplements étaient les plus vastes et les plus importants.

2) Le sapin de Cilicie, *Abies Cilicia* Carr. Les sylviculteurs actuels s'accordent avec l'antiquité pour louer son bois (1). Il constitue encore aujourd'hui une belle forêt dans le Ğebel Akroûm, et a pu descendre davantage vers le Sud dans l'antiquité. D'un bois moins précieux que celui du cèdre, cet arbre devait fournir plus facilement de longues pièces droites, comme il en fallait en particulier pour les mâts.

3) Le Pin d'Alep, *Pinus halepensis* Mill. Est actuellement très répandu surtout dans les régions inférieures et moyennes ; d'un bois de qualités moyenne, ou médiocre, il n'était pas signalé de façon spéciale pour les constructions maritimes.

4) Le Pin des Abruzzes, *Pinus Brutia* Ten., voisin du précédent, et assez rare, n'a pas dû être beaucoup plus fréquent autrefois.

5) Le Pin pignon ou Pin parasol, *Pinus pinea* L., *πεύκη* des Grecs. Apprécié de nos jours pour sa graine comestible, l'était déjà dans l'antiquité. C'est aussi une essence utilisée pour les constructions navales (2). La « Forêt des pins », au Sud de Beyrouth, en est actuellement le groupement le plus considérable. On peut se demander s'il était spontané ou cultivé jusque dans le haut Liban au temps d'Hadrien. Cet arbre ne peut croître que sur des sols non calcaires, ce qui limitait ses possibilités d'habitat, mais lui laissait, dans les grès, une place encore assez vaste.

6) Le Cyprès, *Cupressus sempervirens* L. — Spontané ou très ancienne-

(1) V. Chancerel, *Flore forestière du globe*, Paris, Gauthier-Villars, 1920, p. 54.

(2) L. Pardé, *Les conifères*, Paris, La Maison Rustique, 1937, p. 156.

ment naturalisé sur tout le pourtour de la Méditerranée (1), fournissait un bois de bonne qualité, et se montrait apte, comme le sapin, à produire des poutres rectilignes. Sa durée est presque illimitée sous l'eau (2). Souvent cultivé, cet arbre paraît bien être spontané dans nos pays, et se trouve çà et là hors des jardins, en plein bois.

7) Le Genévrier, *Juniperus excelsa* Bieb.— Qui peut dépasser 20 mètres (3); de croissance lente, et partant, fort exposé à être éliminé par les déboisements, mais encore présent à 'Afqa, dans les forêts de l'Akroum et de Hermel, et jusque dans l'Antiliban, où il paraît être le seul conifère spontané. A incontestablement joué un grand rôle dans les exploitations de l'antiquité. Ressemblant au précédent par son port extérieur, son feuillage et son bois, il a pu souvent être confondu avec lui, et cela, peut-être, dans le classement officiel des administrations anciennes.

Il n'y a aucune raison de croire que d'autres conifères aient jadis appartenu à la flore forestière du Liban. Une forme de Pin Laricio, le *Pinus Pallasiana* Lamb., descend toutefois jusque dans l'Amanus et la Montagne Noire, et peut être observé vers le col de Beylân. Quant au mélèze, *Larix europaea* D. C., arbre des montagnes d'Europe centrale et occidentale, qui demande, pour une bonne végétation, une température annuelle au moins de 1°, au plus de 8°, et un repos hivernal de quatre mois environ (4), il est trop clair qu'il ne supporterait en aucune façon, à quelque altitude que ce soit, l'implacable été du Levant, ni l'aridité de ses sols.

Les *IV arborum genera* comprenaient donc sûrement :

- 1) le Cèdre — bois précieux, peuplement étendu, bien spontané.
- 2) le Sapin de Cilicie — longues pièces droites, peuplements considérables dans le Nord du Liban ; probablement l'*as* des Égyptiens ;
- 3) le Genévrier élevé, et peut être avec lui, per modum unius, le Cyprés commun — le premier probablement plus spontané et plus étendu dans l'antiquité, tous deux d'un bois de fort bonne qualité ;
- 4) et pour le 4^e terme ; ou le Cyprés, distingué du Genévrier, ou le Pin Parasol, la *πεύκη* des Grecs — lui aussi une des bonnes essences pour constructions maritimes. Le texte de Théophraste (V, 7) montrerait qu'il n'abondait pas dans la Phénicie ancienne ; ce pouvait être une raison de plus pour en réserver les peuplements.

(1) *Ibid.*, p. 206.

(2) Chancerel, p. 71.

(3) Pardé, p. 245.

(4) Chancerel, p. 49.

IV. AFRICAINS ET DACES A BOSTRA

A. DÉDICACE DE THYSDRITANI

Un autel votif de Boşra (1) porte une inscription dont M. l'aumônier Mascle, des Troupes françaises du Levant, a bien voulu me communiquer deux copies, dues aux Lieutenants Vincenti et Bondier. Le texte est complet et de lecture certaine (2).

M E R C V
R I O
A V G
[] A C R U M
[] H V S D R
[] T A N I
G E N C O L
S F

Mercurio Aug(usto) [s]acrum, [T]husdr[i]tani, Gen(io) Col(oniae) s(uae) f(ecerunt).

Il y a quelque surprise à rencontrer au chef-lieu de la province romaine d'Arabie des habitants de Thysdrus, l'actuel El-Djem (en Tunisie).

Le libellé même de la dédicace est anormal. Ce n'est point que l'érection d'un autel à Mercure, dieu du commerce et de la route, par des hôtes de passage, soit étrange. Mais après la mention des auteurs de la dédicace, une seconde divinité est nommée : *Gen(io) Col(oniae)*. Ce génie colonial est-il identifié à Mercure ? Et comme à l'époque à laquelle nous reporte l'aspect de la gravure, c'est-à-dire au III^e siècle de notre ère (1), Thysdrus et Bostra ont toutes deux rang de colonie, quelle est celle des deux cités dont le génie est honoré ?

(1) « Chez Caïd Mansour ».

(2) Une 3^e copie, qui m'est transmise par M. Dunand, directeur du Service des antiquités, confirme l'identité de la dernière lettre, F et non E.

(3) Noter l'alternance de V et U.

Il semble d'abord que les Thysdritani, s'ils avaient voulu honorer le *Genius Coloniae Novae Traianae Bostrae*, l'auraient nommé dès les premières lignes : pareilles convenances s'imposaient à des hôtes. C'est donc le Génie de Thysdrus qui est en cause.

L'on ne peut s'étonner qu'il soit identifié à Mercure. D'autres villes d'Afrique ont expressément qualifié des divinités majeures, comme Apollon ou Mars, Hercule (1) et même la *Domina Caelestis Aug(usta)* (2), de *Genius patriae* ou *Genius civitatis*. A Thysdrus, une inscription du milieu du III^e siècle reconnaît en Mercure le protecteur spécial de la colonie : elle commémore une adduction d'eau, par un *curator civitatis*, qui opéra *felicis saeculi providentia, et instinctu Mercurii potentis, Thysdritanae Col(oniae) praesidis et numinis* (3).

Quel motif a pu conduire au cœur de la province d'Arabie une délégation de la colonie de Thysdrus ? Les dédicants de Bostra qui honorent en groupe et sans se nommer le dieu du commerce, patron de leur cité, ne sont point en effet venus pour une entreprise privée. La place de Thysdrus étant, d'après la *Guerre d'Afrique* attribuée à César, un grand marché de blé dans la Byzacène (4), il est très probable que nos Africains étaient venus chercher cette même denrée à Bostra : la Boşra Eski-Şâm de nos jours n'est-elle point encore le centre des terres à céréales du Ḥaurân ? Pour attirer ces acheteurs inattendus, il a suffi de quelque année de disette : les Africains, grands

(1) W. F. Otto, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Genius*, col. 1168, corrigeant Birt, dans Roscher, *Lexikon*, s. v. *Genius*, col. 1622. Pour les *Genii patrii* des cités africaines v. L. Poinssot, *Nouv. arch. des miss. scientif.*, nouv. sér., fasc. 8, p. 29.

(2) L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 327 ; Cagnat, Merlin, Chatelain, *Inscr. lat. d'Afr.*, n^{os} 228 et 255.

(3) *CIL*, VIII, 51, cf. p. 1156 = Dessau, 5777. Pour la date, *Prosop. imp. rom.*¹, I, p. 69.

(4) César, *Bell. afr.*, 36,2 ; 97,4. Cf. Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du N.*, IV, pp. 12-13 ; VII, pp. 100-101, 103.

fournisseurs de l'annone romaine (1), n'étaient point à l'abri de la sécheresse (2), ou des sauterelles (3); comme les citadins de l'Orient grec (4), ils n'échappaient alors à la famine, aux accaparements et à la hausse rapide des denrées, qu'en important du blé étranger et en le livrant à bas prix (5). Ce sont des achats, préventifs de famine et de désordre, qu'opéraient sans doute à Bostra, pour le compte de leur cité, les délégués de Thysdrus.

Leur initiative a dû bénéficier des libertés que certains empereurs, comme Trajan et Sévère Alexandre, accordèrent au marché du blé, d'ordinaire jalousement restreint pour assurer l'approvisionnement de Rome (6).

Les négociants Africains n'hésitaient pas à visiter de lointains centres de production : tel ce Carthaginois, dont les opérations en blé, *σιτιζιά*, sont mentionnées par une dédicace d'Istria, sur la Mer Noire (7). La Syrie (et à l'intérieur des terres, l'Arabie) se recommandaient par la qualité de leur blé dur, qui dès l'époque hellénistique servait aux ensemencements de l'Égypte (8). Ce n'est point à dire que la Syrie fut

(1) J. Carcopino, *Mélanges syriens...* R. Dussaud, I, 1939, pp. 213 sqq.

(2) Sécheresse de 5 ans avant la venue d'Hadrien en Afrique (*Hist. aug., Hadr.*, 22, 14).

(3) Orose, V, 11, 2 sq. Cf. Last, *Camb. Anc. Hist.*, IX, p. 73.

(4) V. par ex. Heichelheim, dans Pauly-Wissowa, *Suppl. VI*, s. v. *Sitos*, col. 884 sqq.; L. Robert, *Ét. anatol.*, index, s. v. *σιτωνικά γράμματα*; M. Rostovtzeff, *Soc. a. Econ. Hist...*, pp. 528 sq., 545, 590 n. 20 et *Am. J. of Philol.*, LX, 1939, p. 377.

(5) Sur les famines en Afrique v. R. M. Haywood, *An Economic Survey of the Roman Empire*, IV, pp. 44 et 119.

(6) *Hist. aug., Alex. Sev.*, 22. Cf. Rostovtzeff, Pauly-Wissowa, s. v. *Fru-mentum*, col. 137, 9 et 143, 19.

(7) S. Lambrino, *Dacia*, III/IV, 1927/1932, pp. 391 sq., n° 3. Cf. N. M. Tod, *JHS*, LV, 1935, p. 200, n° 381 et P. Roussel, R. Flacelière, *REG*, XLIX, 1936, p. 373.

(8) *Pap. Lond.*, II, n° 256 = Wilcken u. Mitteis, I, *Chrestom.*, n° 344. Sur le blé syrien, A. Ch. Johnson, *An Econom. Survey...*, II. *Roman Egypt*, p. 1 et n. 3.

« le grenier de Rome », comme on continue à l'écrire. Jusqu'à la réorganisation par Constantin des *Navicularii Orientis* (parmi lesquels on comptait sans doute des Syriens), l'annone ne tirait des terres syriennes qu'un appoint occasionnel (1).

Toutefois, la rencontre à Beyrouth, dans le quartier du port antique, d'une dédicace à la Tyché de *Hadrianè Petra*, suppose des relations commerciales entre la *Provincia Arabia* et les ports d'exportation (2). A Gdita, entre Béryte et Damas, dans une dédicace, la mention d'un *navicularius* dont le nom est bien africain, *L. Balsilae* ou *Balsille* (3), paraissait un indice de négoce établi au II^e ou III^e siècle avec l'Afrique romaine (4). Pour la même époque, semble-t-il, l'autel de Bostra apporte la preuve de ces lointains échanges.

(1) Rostovtzeff, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Frumentum*, col. 138, 23 sq. Les textes cités par F. M. Heichelheim, *An Econom. Survey...*, IV, p. 204, n. 57 n'ont pas trait à des exportations en gros de blé syrien.

(2) Du Mesnil du Buisson et R. Mouterde, *Mél. Fac. or.* de Beyrouth, VII, 1914/1921, pp. 382 sqq., n° 1. On ignore quels produits chargeaient, à Béryte, les *navicularii Arelatenses*, qui avaient sans doute en cette ville un comptoir au début du III^e siècle (*CIL*, III, 14165⁸; cf. A. Grenier, *An Econom. Survey...*, IV, p. 204, n. 57).

(3) L. Jalabert et R. Mouterde, *Mél. Fac. or.*, IV, 1912, pp. 223 sq. n° 4. Le nom Βαλλσιλλ[ι] ne paraît, dans l'épigraphie de Syrie, que sur une inscription d'Oumm el-^cAmad (Dain, *Inscr. gr. du Louvre*, 1933, n° 139). — Nom fréquent en Afrique; cf. *Thesaurus linguae latinae*, s. v., II, 1712; Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, p. 416, index, s. v. *Balsillec*.

(4) *Mél. Fac. or.*, VII, p. 384, n. 5. — A une époque postérieure (IV^e ou V^e siècle), la preuve de relations commerciales entre Syrie-Arabie et l'Afrique est apportée par des inscriptions de Carthage (tombe appartenant à un Κανωβιτινός καὶ Βοσσητικός; H. de Villefosse, *Comptes rendus Ac. inser.*, 1916, pp. 433-435) et de Volubilis (épitaphe de *Domilia, Syraphoenix*; *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 640).

B. OCIBOCUS

Le dépôt lapidaire, constitué à Boşra dans l'ancien théâtre devenu citadelle, a reçu, en 1933, un autel à feuilles d'angles, haut de 1 m. 05, large à la base de 0 m. 45 : il est semblable aux autels funéraires qu'a déjà fournis la nécropole (1) et porte, lui aussi, une épitaphe.



Fig. 7. — Épitaphe d'Ocibocus.

Après ma copie, un estampage me vint de M. l'Aumônier Mascle, permettant de déchiffrer l'inscription. Le croquis ci-joint reproduit, d'après l'estampage, les lignes gravées sur le fut de l'autel, dans un encadrement (2) ; le bandeau supérieur porte le début du texte.

D M
Ociboco
Luc. Ocb
fl. oui u
anni XII
Fl. Fuscia
pia mate
dul. fil

D(iis) M(anibus). | Ociboco, | Luc(ii) Ocb(oci) | f(i)l(io), <q>ui v(ixit) | anni(s) XII. | Fl(auia) Fuscia | pia mate(r) | dulc(issimo) fil(io).

Tout l'intérêt de cette épitaphe est dans le nom du défunt, *Ocibocus*, dont une variante est donnée par le nom de son père, *Ocb(ocus)*.

(1) Voir D. Magie Jr, D. R. Stuart, *Syria-Princeton*, III A, p. 226, n° 525 (II^e siècle); p. 238, n°s 543 et 544.

(2) Hauteur du cadre 0 m. 34 ; largeur 0 m. 19. Hauteur des lettres 0 m. 035.

Impossible de voir en ce quadrilètre un nom sémitique (1). Je n'ai pu le trouver dans aucun index onomastique.

A première vue on le rapprocherait des noms gaulois tels que Οὔξελλον, *Uxellodunum*, rattachés au thème *upo* par Boisacq (2) et Walde (3), ou encore du celtique *Uxama*, qui procède plutôt d'*auge* (4).

Mais la correspondance d'*oci* à *uxi* n'est pas exacte et l'on ne voit pas quelle racine celtique répondrait à la fin du composé *Ocibocus*, *Ocbocus*.

Ce second élément nous reporte bien plutôt à l'onomastique de la Sarmatie européenne, telle qu'elle nous est connue par la géographie de Ptolémée (5). Là, entre les sources de la Vistule et les Carpathes, c'est-à-dire en des territoires qui s'étendaient dans l'angle Nord-Est de la province de Dacie —, habitaient les Σαβῶχοι (6) et le Κοστόβωχοι (7). Ammien Marcellin range les *Costobocae* parmi les Scythes (8). Ils semblent apparentés aux *Triboci*, peuplade germane (?) entrée en Gaule avec Arioviste et que César laissa s'installer en Alsace (9); le dernier composant de leur nom se retrouve aussi dans le Μελίβοχον ὄρος: c'est ce que remarquait déjà C. Müller (10).

(1) Il n'a rien de commun, entr'autres, avec Ὀκβέος. Ὀκβαῖος (Wuthnow, *Die sem. Menschennamen in griech. Inschr...*, pp. 87 et 159).

(2) *Dict. étymol. de la l. gr.*, p. 1009 : ὕψι.

(3) *Vergleichende Wörterbuch der Indo-german. Sprachen*, I, p. 193.

(4) Walde, I, p. 23; cf. Brugmann, *Abrégé de la gram. comp. des langues indo-europ.*, trad. Meillet-Gauthiot, 1905, p. 340, 4 et 5.

(5) III, 5, 8 et 9.

(6) Pauly-Wissowa, s. v., col. 1606, Herrmann.

(7) *Ibid.*, s. v. *Kostoboken*, 1504-1507, v. Premerstein; *Thesaurus Linguae Latinae, Onomasticon C*, col. 670.

(8) Amm. M., XXII, 8, 42; cf. XXXI, 2.

(9) *Bell. Gall.*, I, 51 et IV, 30; Τριβοχῶνος, Strab. IV, 193 (Pauly-Wissowa, s. v., col. 2405-2413, E. Linckenheld).

(10) Édit. de Ptolémée, I, p. 425, où il écarte l'interprétation de Sabòkoi par le slave, que proposa Schafarik, *Slav. Altert.*, I, p. 206. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 262, les tient pour une peuplade dace. Cf. Pauly-Wissowa, s. v. Σαβῶχοι.

Il serait téméraire de conclure immédiatement de ces noms à l'origine ethnique des peuplades qui les portaient ; les peuples, en effet, ne sont souvent connus dans l'histoire que sous des désignations qui proviennent de leurs voisins, non d'eux-mêmes — tels les Phéniciens, ainsi nommés par les Grecs, alors qu'ils s'intitulaient Cananéens. Nous ignorons donc si Ocibocus était de race germanique, ou thrace, ou scythe ; mais il est très probable qu'il était originaire de Dacie.

Un détail de rédaction, dans son épitaphe, d'ailleurs si barbare, confirme cette conclusion : c'est l'emploi de l'abréviation rare *fl* pour *filius*. Cette ligature se lit sur les tablettes d'Alburnius maior, en Dacie, au II^e s. ap. J. C. (1). C'est à peu près la date (II^e ou III^e s.) que la forme des caractères assigne à notre inscription.

Comment ce Dace est-il venu mourir à Bostra ? Sans doute à la suite de quelque déplacement de troupes d'Occident en Orient ; on sait que le commandement romain, peu confiant dans la valeur des légions de Syrie, dès qu'il prévoyait la guerre en ces contrées y appelait des troupes du Danube ou de l'Illyrie. Rien n'indique, il est vrai, que le père d'Ocibocus fut soldat ou vétéran ; l'enfant est donc venu « dans les bagages », comme on disait à l'époque hellénistique (2) ; ses parents vivaient sans doute dans les *cannabae* du *limes* de Germanie, de Norique ou de Dacie, au service d'une aile ou d'une cohorte auxiliaire ; cette unité ayant été transférée en Arabie, ils l'auront suivie jusqu'en sa nouvelle garnison.

(1) Cagnat, *Cours d'épigr. latine*⁴, pp. 26 sq., nos 68 sqq., 86. Cf. *CIL*, III, pp. 921 sqq.

(2) Cf. E. Bickerman, *Institutions des Séleucides*, pp. 91 et 95 et les références à l'ἀποσκευή.

V. LA TRIADE DE L'EUPHRATE

Le baron von Oppenheim a publié en 1905 une mosaïque de El-Mas'oudiyé, sur l'Euphrate, qui représente le fleuve sous la forme d'un vieillard nu, barbu, étendu et accoudé sur une urne, entre deux figures féminines debout (fig. 8) (1).



Fig. 8. — Mosaïque d'El-Mas'oudiyé.

L'identité du dieu est établie par deux inscriptions, l'une grecque, l'autre araméenne :

Βασιλεὺς ποταμῶδς Εὐφράτης. | Εὐφύτης Βασιλεὺς ἔποιε: Θαρ(σα-
γγινός) (2).

(1) Max Fr. v. Oppenheim u. H. Lucas, *Griech. u. lat. Inschr. aus Syrien, Mesopotamien u. Kleinasien*, dans *Byz. Zeitschr.*, XIV, 1905, p. 58, n° 91 et pl. IV, Abb. 21 et 22. Notre fig. 8 est une esquisse d'après l'Abb. 21.

(2) Lucas lisait à la li. 4 Θαρ<ψ>(αγγινός); mais Θαρ, de lecture certaine, répond à une forme *Thafsakh*, cf. *Tifsakh, I Reg, V, 4 (ZDPV, XLVII, 1924, pp. 44 sq.; Thomsen, Byz. Zeitschr., XXX, 1929-1930, pp. 598 sq.; Honigmann, Pauly-Wissowa, s. v. Θαρψακος, col. 1276, 45 sqq.)*. Les corrections de Clermont-Ganneau, *RAO*, VII, 1906, p. 231 et de Chabot, *J. asiat.*, 10^e s., VII, 1906, p. 287: Θ<λ>σ' = année 539 Sél. (228 ap. J. C.) sont donc à écarter.

Frat Malkā : Le roi Euphrate » (1).

Les deux femmes ne sont point nommées ; leurs attributs diffèrent, bien qu'elles portent également tunique et manteau. A la droite du dieu est placée la plus digne, car elle tient un sceptre et porte la couronne murale, insignes d'une province ou d'une cité (2). Symétriquement se présente une déesse jeune, munie d'une corne d'abondance ; sa tête n'est point couronnée de murailles, mais coiffée de feuilles d'eau ou de roseaux, comme le dieu lui-même, dont elle s'approche dans un geste familier.

Sans remarquer les différences d'attitude et d'attributs entre les deux figures féminines, les premiers éditeurs les tiennent pour « deux personnifications représentant une région », probablement deux provinces, la Syrie et la Mésopotamie. Une autre interprétation s'impose, à raison des contrastes que présentent les figurations ; en vertu aussi, semble-t-il, d'un texte récemment publié qui mentionne « la grande Tyché de l'Euphrate ».



Il s'agit d'un graffito de Doura-Eurôpos, tracé sur un petit autel votif, que le Comte du Mesnil du Buisson a découvert dans le quartier voisin de la citadelle. Le texte est transcrit (sans copie figurée ni reproduction) et traduit ainsi :

Αὐτὸς ἀνὴρ. | αὐτὸς πατήρ, | αὐτὸς ἑαυτοῦ | ἀδελφός (*sic*) μεγάλη Τύχη
 τοῦ Εὐφράτου εὐπλοεῖ | Μαρώνη. | Μνησθῆ, ὁ γράψας καὶ ὁ ἀναγγιγνώσκων. |
 ἀγατῆ (*sic*) τύχη [ἑμῶν].

« L'époux, le père et le frère de celui-ci, gens que voici, à la grande Tyché de l'Euphrate, qui a favorisé la navigation de Matrôna. Que soit rappelé celui qui a écrit et celui qui lit, ô notre bonne Tyché ».

(1) Lue par Clermont-Ganneau, *l.l.* et par Ad. Merx, *apud* Deissmann, *ZNTW*, VII, 1906, p. 91.

(2) Comparer les effigies de provinces sur un pavement en mosaïque à Bâlgîs-Zeugma (*IGLSYR*, n^{os} 115-124).

Des « noms de personnes, semble-t-il », très effacés, sont gravés « vers le haut de l'autel, sur le pourtour » :

Παπασι, Κ[α]πασι. Πα[σ]υσι. Χε[λ]ιδων ou Χε[ρ]ιδων et dans un petit cartouche : . . . | Μ[α]λασι | Μ[α]λασι (1).

Dans un compte rendu rapide, j'ai proposé une autre lecture de ce graffito (2) : le premier personnage visé, qui est en même temps — *αὐτός* pour *ὁ αὐτός* — « père », « époux » (de sa fille) et par suite « son propre (beau-) frère », m'a semblé ne pouvoir être que le dieu Euphrate, dont la « Grande Tyché de l'Euphrate » serait à la fois fille et épouse. Pareilles unions, que les Grecs jugeaient incestueuses, étaient admises pour les rois et les dieux, en pays perse : tel le mariage d'Artaxerxès avec sa fille Atossa (3).

Il convient de revenir sur cette interprétation, pour assurer, si possible, le sens du texte et le confronter avec les figurations d'El-Mas'oudiyé.

La composition du texte est facile à déterminer, si l'on part des dernières phrases pour remonter aux premiers mots. — Tout à la fin, c'est un souhait de bonne chance (et non une invocation à « notre bonne Tyché ») ; auparavant vient le souhait - proscynème si fréquent, introduit par *μνησθητι*. — Quant à *Εὐπλόει*, *Ματρῶνα*, on ne saurait voir là deux datifs. - Celui de *εὐπλοος* n'est point celui d'un nom de femme (ou d'un nom de navire) ; c'est le souhait traditionnel avant l'embarquement : « Bonne navigation, ὀ Matrōna ». A côté de *Εὐπλοει* et des formules analogues gravées sur les rocs de Syros (4), de

(1) Du Mesnil, *Inventaire des inscr. palmyr. de D.-E.*, nouv. éd., 1939, p. 55, n. 6, renvoyant à *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1933, p. 199. Le monument n'est pas reproduit dans les *Reports VI et VII/VIII des Excavations at Dura-Europos*, qui couvrent les années 1932-1935.

(2) *MUSJ*, XXII, 1939, pp. 152-153.

(3) Sur les mariages entre proches v. Cumont, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, pp. 53 sqq. ; Kornemann, *Klio*, XIX, 1924, pp. 355 sqq. ; Cumont, *L'Égypte des astrologues*, 1937, p. 177, n. 4.

(4) *IG*, XII 5, 712 et pl. XXXI.

Thasos (1), de l'île de Prote (entre Pylos et Kyparissa) (2), du golfe de Mirabello (Crète) (3), les anciens connaissaient aussi le vœu de εὐπλοίαι ; dans le *Navigium seu vota*, Lucien de Samosate écrivait ; Σὺ μὲν οὖν εὐπλοίαι. ὦ βέλτιστε (4) et on le retrouve sur des gemmes (5), comme, au sens figuré, sur des épitaphes (6).

Ces trois souhaits, ces trois « acclamations », sont précédées d'un *kólon* de valeur indéterminée (on ne sait, au premier abord, si μεγάλη Τύχη τ. Ε. est au nominatif ou au datif) ; enfin nous remontons jusqu'au début du texte : Αὐτὸς ἀνὴρ, αὐτὸς πατήρ, αὐτὸς ἑαυτοῦ ἀδελφός. Quelle est la valeur de ces mots ? Là git le problème essentiel.

On reconnaît d'emblée le style de l'*encomium*, célébrant un dieu, parfois un homme. La « doxologie » de Zeus écrite par Aelius Aristide (7) offre un groupement analogue de phrases courtes, introduites chacune par un pronom de la 3^e personne (8). C'est « l'anaphore, la plus élémentaire des figures de rhétorique » (9).

(1) *IG*, XII 8, 581-595.

(2) *IG*, IX 1, 1538-1555.

(3) F. Chapouthier, *BCH*, LIX, 1935, pp. 379-381.

(4) *Navig.* 14 (p. 655, Dindorff).

(5) Le Blant, 750 *inscr. de pierres gravées*, dans *Mém. Acad. des inscr.*, XXXVI, 1, 1898, pp. 36-7, n° 83. Cf. *CIG*, 7309 et *IG*, XIV, 2409, 8 : εὐπλοίαι, εὐτύχη.

(6) A la fin d'une épitaphe : Εὐπλοεῖτε, symétrique du souhait initial εὐτυχεῖτε ; *IG*, XIV, 933. Le souhait εὐπλοίαι, à la fin d'une épitaphe (*IG*, XIV, 2472, Arles) viserait de même, suivant Ed. Le Blant, le voyage aux Iles Fortunées.

(7) *Orationes*, XLIII, 1, Dindorff.

(8) V. g. οὗτος πρότασις πάντων et πανθ' ὅσα αὐτὸς εὖρεν μέγιστα καὶ ἑαυτῷ πρόποντα. Cf. Ed. Norden, *Agnostos Theos*, 1912 et 1924, pp. 163 ss. : *Der «Er»-Stil der Predikation*.

(9) A. Boulanger, *Aelius Aristide*, 1923, p. 425. D'après cet auteur, W. Schmid, *Der Atticismus in seinem Hauptvertretern*, II, pp. 271 sqq., a relevé dans Aristide 21 exemples de répétitions triples, 17 de répétitions quadruples, dans lesquelles οὗτος est le mot de rappel le plus fréquent.

Des répétitions semblables sont fréquentes dans la littérature juéo-grecque (1) et se retrouvent chez les premiers auteurs chrétiens (2). Elles appartiennent aussi au style des acclamations ; *αὐτῆ ἡ πίστις τῶν ὀρθοδόξων · ταύτη πάντες πιστεύομεν · ἐν ταύτῃ ἐβαπτίσθημεν · ἐν ταύτῃ βαπτίζομεθα*, s'écrient les Pères du Concile de Chalcédoine (3).

D'autre part certaines réminiscences conceptuelles semblent sous-jacentes à la triple acclamation qui nous occupe. *Αὐτὸς πατήρ* rappelle les épithètes appliquées à Zeus, « qui s'engendre lui-même », puis au vrai Dieu, par divers auteurs : *αὐτοπάτωρ* (4), *αὐτοπατήρ* (5). Il ne peut toutefois être question dans notre texte de l'être divin considéré en lui-même, puisque nous lisons d'abord *αὐτὸς ἀνὴρ* ; il s'agit de relations telles qu'en établit la vie conjugale et familiale, par exemple entre un dieu et sa parèdre.

Cette dernière n'est pas à chercher bien loin, puisque le texte nomme aussitôt « la grande Tyché de l'Euphrate ». Ainsi lirions-nous, au début du texte, deux acclamations, l'une tripartite à un être exceptionnel ou divin, l'autre à la Tyché du grand fleuve.

A cette interprétation obvie faudrait-il préférer l'hypothèse suggérée par le premier éditeur, à savoir que les trois membres de phrase commençant par *αὐτός* désigneraient les personnages dont les noms sont gravés en haut et au pourtour de l'autel ? Je ne le crois pas. Il faut s'en tenir au texte, qui ne permet pas de traduire : « L'époux, le père et le frère de celui-ci, gens que voici ». Il faut lire : « Lui (qui est) époux, Lui (qui est) père, Lui (qui est) son propre frère », ou mieux, en admettant qu'en ce grec barbare *αὐτός* équivaut à *ὁ αὐτός* : « Il est (tout à

(1) Norden, *op. l.*, pp. 177 sqq., surtout 187 sq., 223 sq.

(2) Par ex. dans S. Paul, *Coloss.* I, 16 sqq.

(3) Mansi, VI, p. 956 C. Cf. E. Peterson, *ΕΙΣ ΘΕΟΣ*, p. 180.

(4) Ael. Arist., *l. l.* . Boulanger, *op. l.*, p. 186, n. 2, indique le même mot dans l'hymne orphique à *Physis* (IX, 10).

(5) S. Grég. de Nysse, II, 316 A, Migne ; cf. Boulanger, *l. l.* : *αὐτογένεθλος, αὐτόγονος*.

la fois) époux (de la déesse) et son père ; (par suite) il est son propre (beau-) frère » ; on ne peut négliger la portée du pronom réfléchi dans $\alpha\upsilon\tau\acute{o}\varsigma \acute{\epsilon}\chi\upsilon\tau\omicron\upsilon \acute{\alpha}\delta\eta\lambda\omicron\upsilon\varsigma$.

Pareil « éloge », nous l'avons dit, ne convient qu'à un roi ou à un dieu. L'Euphrate était l'un et l'autre, d'après les inscriptions et le relief de Mas'oudiyé ; d'autres traces du culte rendu à ce fleuve sont également relevées par M. du Mesnil. En sorte que rien n'empêche de voir dans le graffito de Doura une série d'acclamations, sous forme de phrases elliptiques : « Il est époux, il est père (de sa parèdre), il est son propre (beau-) frère ! Grande est la Tyché de l'Euphrate ! Bonne navigation, ô Matrôna ! Que le souvenir demeure du scribe et de celui qui lira ce texte. A la bonne Fortune... ».

Une difficulté se présente. Est-il croyable que dans la dédicace d'un autel offert pour assurer un voyage sur le fleuve, le nom du fleuve ne soit mentionné qu'indirectement ? L'hommage ne va-t-il pas à lui tout d'abord ?

La réponse est peut-être à chercher dans les « noms de personne » que l'on a tenté de déchiffrer en haut du monument. $\Pi\alpha\pi\alpha\iota$, $K[\alpha]\pi\alpha$. $\Pi\alpha[\sigma]\gamma\alpha$, $X\epsilon[\gamma]:\delta\alpha\nu$ ou $X\epsilon[\mu]\delta\alpha\nu$ sont inédits, ou (comme $\Pi\alpha\sigma\gamma\alpha$) surprenants dans une inscription païenne ; seul $X\epsilon\mu\delta\alpha\nu$ s'explique comme apparenté à $X\alpha\mu\epsilon\delta\omicron\varsigma$ (1). Mais les deux premiers noms ne pourraient-ils pas n'en faire qu'un, $\Pi\alpha\langle\lambda\rangle\alpha\langle\omicron\rangle\pi\alpha$, ou $\Pi\alpha\langle\lambda\lambda\rangle\alpha\langle\omicron\rangle\pi\alpha$, $\Pi\alpha\langle\lambda\lambda\rangle\alpha\langle\omicron\tau\rangle\alpha$? Ne pourrait-on pas lire :

$\Pi\alpha\langle\lambda\lambda\rangle\alpha\langle\omicron\rangle\pi\alpha \langle\mu\rangle\alpha\langle\lambda\rangle\gamma\alpha X\epsilon\mu\delta\alpha\nu$? Ce qui serait la transcription phonétique — comme en connaît l'épigraphie syrienne (2) — d'une phrase araméenne : « Au Roi Pallikopa, Khemdân' » ?

$\Pi\alpha\lambda\lambda\alpha\alpha\acute{\omicron}\pi\alpha\varsigma$ (3) — $\Pi\alpha\lambda\lambda\alpha\alpha\acute{\omicron}\tau\tau\alpha\varsigma$ selon Appien, dont la version

(1) Waddington, 1980 ; cf. Ryckmans, *Les noms pr. sudsémit.*, I, p. 114 ; Wuthnow, *Die sem. Menschennamen...*, p. 119.

(2) Jalabert et Mouterde, *IGLSYR*, nos 312 et 314, Zebed ; Cumont, *Fouilles de Doura-Eur.*, pp. 367-8 ; du Mesnil du Buisson, *Inv. des inscr. palm. de Doura* 2, pp. 34-5, n° 51.

(3) Arrien, *Anab.*, VII, 21.

semble meilleure (1) — est le nom du « fleuve » (ou canal), dans lequel, suivant plusieurs géographes anciens, l'Euphrate achevait son cours, à proximité de l'Arabie. On peut donc concevoir qu'un voyageur, parti des rives de ce « fleuve » et parvenu à Doura, y ait érigé un autel en reconnaissance de la navigation accomplie et formulé des vœux pour le voyage ultérieur de Matrôna ; il aurait remonté exactement la ligne qu'Appien fait suivre en sens inverse à Alexandre, de Babylone au Pallakottas.

Dans ce cas, ce n'est pas à l'Euphrate que serait dédié l'autel de Doura, mais au Pallacottas. Que ce fleuve soit qualifié de « roi » (*mal-kā*), cela ne peut étonner, puisque ce titre est donné à l'Euphrate sur l'inscription de Mas'oudiyé. Pallacottas serait considéré par le dédicant comme le père et l'époux de la Tyché de l'Euphrate : expression mythique d'un fait géographique, à savoir du confluent des deux fleuves.

Évidemment la part de conjecture est ici très grande ; la lecture proposée pour le graffito de Doura doit être contrôlée sur l'original ou sur une excellente reproduction, quand elle sera donnée.



Par contre, l'acclamation à la Tyché de l'Euphrate éclaire dès maintenant la mosaïque de Mas'oudiyé. — La déesse coiffée de feuilles d'eau et portant une corne d'abondance, qui y figure, est d'après ses attributs une Tyché fluviale ; placée au second rang, près de l'Euphrate, elle ne peut être que la « Tyché de l'Euphrate » nommée par le texte de Doura ; et sans doute aux yeux des Syriens, habitués à reconstituer partout la triade familiale de leurs grands dieux, elle paraissait être sa fille (2). — Quant à la déesse couronnée de murailles et portant le sceptre, c'est évidemment la déesse parèdre. Nous pouvons la nommer :

(1) *Bell. civil.*, II, 153.

(2) Sur cette triade consulter *IGLSYR*, n° 376 comment. et S. Ronzevalle, *Jup. héliopolitain*, index p. 371. Triades familiales figurées à Chagar Bazar, (2500 à 1400 av. J. C.) (*Illustr. London News*, 1927, p. 521, fig. 12, Mallowan).

Mésopotamie. En effet, d'après une tradition conservée par un roman syrien, écrit entre 166 et 180, *Euphrates*, *Mesopotamia* et *Tigris* seraient les trois enfants d'une prêtresse d'Aphrodite (1).

L'on voit dès lors comment, dans la mythologie courante du II^e siècle de notre ère, l'Euphrate pouvait passer pour l'époux de sa sœur, la Mésopotamie, et pour le père de sa propre Tyché. C'est bien la triade de l'Euphrate, comparable de tous points aux triades de Jupiter héliopolitain et en général aux triades familiales honorées dans la Syrie romaine (2) ; l'analogie est particulièrement saisissante avec les triades où la déesse Simea, ou *Simi* — déesse de la Fortune (3), comme la Tyché — entre en troisième élément.

En outre la Triade « Euphrate, Mésopotamie et Tyché du fleuve » a pu subir la transformation attestée ailleurs et surtout au sanctuaire de Deir el-Qal'a, près de Beyrouth : Ba'almarqod y a d'abord pour parèdre Juno Regina (4), puis « Juno, fille de Jupiter, Sima » (5), tandis que *Simi* est « fille de Hadad » selon le Pseudo-Méliton (6) : la déesse-fille, invoquée de préférence parce que plus secourable, a fini par supplanter sa mère. Pareille évolution a pu transformer la triade de l'Euphrate — ou celle de Pallacottas, si la lecture proposée du graffito

(1) Jamblique, *Dramatikon*, 8. Sur cet auteur, Christ-Schmidt-Stählin, *Griech. Literaturgesch.*, VII 2, pp. 317 sq. Cf. PW, s. v. *Euphrates*, col. 1215, 60 (Trümpel) et Roscher, *Lexikon*, s. v. *Euphrates*, col. 1408 (Stending).

(2) S. Ronzevalle, *MUSJ*, XXI, 1 (et à part ; *Jupiter héliopolitain, nova et vetera*), index, p. 171.

(3) *Ibid.*, pp. 101, 125 sqq. Auparavant, pour l'identification à *Šimtu*, déesse assyrienne de la Fortune, Zimmern, *Simat, Sima, Tyche, Manat*, dans *Islamica*, II, 1927, pp. 574-584 ; Ronzevalle, *Sima-Athéna-Némésis*, dans *Orientalia*, III, 1934, p. 135. Sur Simea et Simios dans la triade v. *IGLSYR*, II, n° 376 comm.

(4) Ronzevalle, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1903, II, pp. 29 sqq. = *OGIS*, 590.

(5) *CIL*, III, 159 et 6669.

(6) Cureton, *Spicil. syr.*, 25 ; Renan, *Mém. Acad. des inscr.*, XXIII, II, p. 324 ; Bidez et Cumont, *Les mages hellénisés*, 1938, II, p. 94.

de Doura est un jour confirmée; ainsi la Tyché du fleuve devenait, pour le dédicant de Doura, la parèdre de l'Euphrate ou du Fleuve confluent (1).

VI. BASE DE STATUETTE D'UN JUPITER SYRIEN. —

LEUKOTHÉA (?)

Je dois au R. P. Louis Rigoulet, missionnaire à Tartous, la connaissance d'un monument très curieux, qui depuis peu est entré au Musée de Beyrouth. La provenance indiquée est Qal'at Yahmour, ce qui surprend, les ruines de ce site étant byzantines ou médiévales: l'attribution est sans doute fictive et l'objet provient d'une des villes hellénisées de la côte alaouite, Lattaquié, Bânyâs ou Tartous.

C'est un prisme en marbre blanc, mesurant 0 m. 18 de largeur sur 0 m. 08 de hauteur et 0 m. 115 de profondeur. Sur le plan supérieur du prisme une statuette était fixée: on reconnaît les traces de deux animaux au sabot bifide accostant une image divine; celle-ci relevait donc du type de Jupiter héliopolitain (pl. III, 1).

Quatre faces du prisme portent des reliefs, malheureusement très frustes.

Sur la face principale, au-dessous de la statue, on distingue un bandeau portant une inscription en relief, puis, sous une baguette saillante, un panneau où est figurée, parmi les pampres et les raisins, une déesse nue jusqu'à la taille, dans l'attitude du sommeil, la tête reposant sur la main droite.

(1) Je ne pense pas qu'on doive insister — bien qu'Antioche ait honoré Zeus Philios — sur la similitude des triades syriennes avec celle (d'inspiration alexandrine?) que nomme la dédicace: ἀνέθεσαν Διὶ Φιλίῳ καὶ τῇ μητρὶ τοῦ θεοῦ Φιλίᾳ καὶ Τύχῃ Ἀγαθῇ τοῦ θεοῦ γυναικί (Furtwängler, *Sitzungsber. d. Bayer. Akad. d. Wiss.*, 1897, I, pp. 401 sqq., *apud* Roscher, *Lexikon*, s. v. *Tyche*, V, 1338, 33, Waser): le relief voisin représente Zeus Philios comme un Agathos Daimôn, muni de la corne d'abondance. D'où le nom donné à sa parèdre.

La face adjacente (à droite de l'observateur) présentait deux reliefs; il ne reste que celui de gauche (pl. III, 2). On y reconnaît une déesse, car le vêtement ample, le strophion, la chevelure calamistrée sont d'une femme; la droite s'appuie sur un sceptre; la gauche avançait sans doute un objet qui a disparu. Ce pourrait être Hygie.

Au revers, symétriquement à la face principale, s'achève l'inscription. Plus bas, relief d'une triade (pl. III, 3). Au centre, Jupiter vêtu et barbu, à la mode syrienne (1). A sa droite la déesse parèdre, dont on croit reconnaître le voile. A sa gauche, Mercure, dans la nudité grecque, identifié par la bourse qu'il tient de la main droite (2), tandis que le caducée était peut-être figuré à l'angle du monument; il semble qu'un animal (un bélier?) le sépare de Jupiter. La triade est la même, en son fond, qu'à Héliopolis, où elle est une fois représentée aussi « sous un aspect complètement hellénisé; on notera seulement que Vénus y est entièrement vêtue » (3).

Une quatrième face de la base offre l'image d'Esculape et d'Hercule (pl. III, 4). Esculape, suivant le type reçu, barbu, debout de face, à demi drapé, le corps reposant sur la jambe gauche, la main gauche derrière le dos, s'appuie de la droite sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent. Hercule est campé de trois quarts à droite et saisit l'Hydre par un de ses cous serpentins, qui, la tête ayant été arrachée, dégotte de sang; une autre tête serpentine menace le héros: c'est le motif souvent répété dans la représentation des travaux d'Hercule (4), mais inversé, le dieu ayant passé de la droite à la gauche du monstre.

(1) Cf. à Gebeil le relief dédié à Zeus Hypsistos (S. Ronzevalle, *Rev. Bibl.*, 1903, p. 405, fig.).

(2) La bourse de Mercure est quelquefois allongée (S. Reinach, *Rép. des reliefs*, II, p. 216, 3), ou abaissée sur un bélier (*ibid.*, pp. 151, 6 et 226, 1) souvent enfin levée à droite (sur plusieurs plombs de Ba'albek, Seyrig, *Syria*, X, 1929, pl. LXXXV).

(3) Seyrig, *ibid.*, p. 326, n. 1, renvoyant à Wiegand, *Baalbek*, II, pp. 121 sq.

(4) Reliefs d'Albano (*Rép. des reliefs*, III, p. 190, 3), de Rome (p. 342, 1), des Uffizi (p. 30, 3), de Naples (p. 75, 2).

Entre ces représentations assez disparates, on ne saurait imaginer d'autre lien que leur rapport au dieu dont elles accompagnaient la statue ; sur des monuments médiocres comme dans les temples, c'était l'usage, en Syrie, d'entourer l'image du dieu principal de reliefs figurant les divinités que lui associait le culte ou la légende. Ici, l'on ne reconnaît point les divinités de la semaine, qui s'inscrivent sur la gaine de Jupiter Héliopolitain ; rien ne rappelle les doctrines chaldéennes ou le culte solaire. C'est plutôt aux bustes qui occupent les plafonds du péristyle dans le « temple de Bacchus » à Ba'albek, que l'on comparera les figurations étudiées.

Aucune d'elle ne relève de l'art oriental. La triade sculptée aux revers de la base, Hygie (s'il faut la reconnaître sur la seconde face), Esculape, Hercule, nous reportent à l'art et à la mythologie de la Grèce. Rien ne permet, de ce point de vue, d'attribuer le monument à l'une ou l'autre des villes de la côte phénicienne, dont plusieurs ont accueilli le culte de Jupiter héliopolitain (1).

Il y a plus à apprendre du relief qui ornait la face principale, juste au-dessous de la statuette divine (pl. III, 1). La déesse qui repose entre les pampres relève du cycle de Dionysos ; le dieu honoré, même sémitique en son tréfond, était donc parfois identifié au dieu de la vigne. Ce fut le cas pour Jupiter héliopolitain (2) ; ce peut être, aussi, le fait du dieu nu, debout dans un quadrigé et assimilé au Bacchus indien, qui paraît sur des bronzes autonomes, puis impériaux, de Leucas sur le Chrysorrhoas (3). L'indice serait révélateur, s'il était démontré que

(1) S. Ronzevalle, *MUSJ*, XV, 1931, pp. 158 sqq. : Arca, Orthosia. Sur la diffusion du type dans la sculpture syrienne, v. Dussaud, *Notes de mythol. syr.*, pp. 138 sq.

(2) A preuve le « temple de Bacchus » à Ba'albek.

(3) Worth, *Catal. of Gr. Coins, Galatia etc...*, p. LXIV ; Rouvier, *Balanée-Leucas*, dans *Rev. bibl.*, 1904, pp. 575, 3^o. Le « Dionysos barbu » tenant la harpé, dans un char tiré par deux griffons cornus, signalé sur les monnaies d'Orthosia, est plutôt un Kronos (Hill, *Catal. of Gr. Coins, Phœnicia*, p. LXXXVII).

ces séries doivent être rattachées, comme l'ont proposé J. Rouvier (1) et Clermont-Ganneau (2), non plus à Abila de Lysanias, mais à Balanea (l'actuel Bânyâs du Nord, entre Lattaquié et Tripoli). La légende de ces monnaies porte en effet, aux deux premiers siècles de l'empire : ΛΕΥΚΑΔΙΩΝ ΤΩΝ ΚΛΑΥΔΙΑΙΩΝ, puis ΚΛΑΥΔΙΕΩΝ [ΤΩΝ] ΚΑΙ ΛΕΥΚΑΔΙΩΝ (3), et l'on verra plus loin qu'elle s'accorde avec une interprétation possible des sigles inscrits sous la statue. En tout état de cause, d'ailleurs, il est d'autres documents pour montrer que Balanée a porté quelque temps le nom de Leucas (4) et nous pouvons envisager l'hypothèse suivant laquelle la base attribuée à Qal'at Yahmour proviendrait de Balanée et s'inspirerait du culte dionysiaque qui y avait cours.

Rien n'autorise à voir dans la nymphe aux pampres la déesse-éponyme de Leucas. Ce dernier nom évoque la blancheur des eaux écumantes ou celle d'un promontoire clair s'avancant au dessus des flots. En outre, sur les monnaies de Leucas d'Acarnanie, c'est un buste féminin, voilé et coiffé de la stéphané, sans aucun attribut dionysiaque, qui représente l'île (5).

Mais il est une déesse qui appelle naturellement les hommages d'une ville nommée Leucas, tout en appartenant au cycle de Dionysos. C'est Leucothéa.

A Leuctre en Laconie, des honneurs particuliers étaient rendus à Leukothéa, à raison sans doute de la similitude de nom existant entre la ville et la déesse (6) : toute ville nommée Leucas pouvait de même

(1) *Rev. bibl.*, 1904, pp. 572-576.

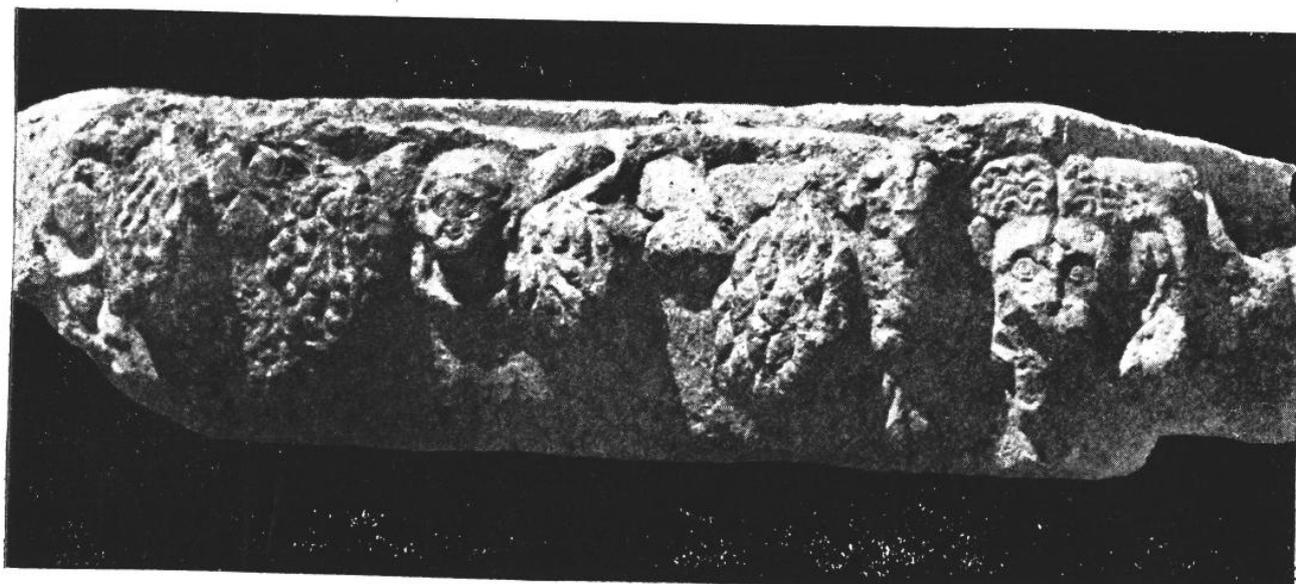
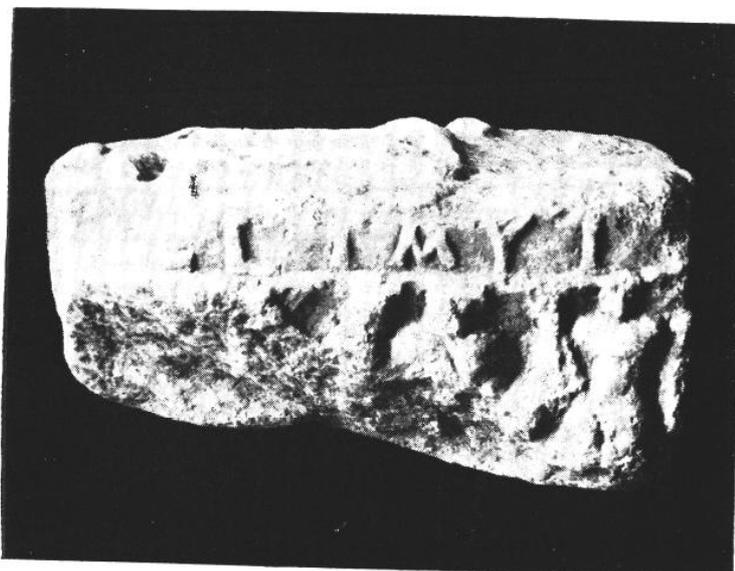
(2) *RAO*, VI, pp. 310 sqq. Cf. Honigmann, Pauly-Wissowa, s. v. Leukas, 4, col. 2257 et Head, *Hist. numorum*², pp. 780 et 785, qui ne se prononcent point.

(3) Wroth, *op. l.* p. LXIV et pp. 296 sq., pl. XXXVII, 1-5.

(4) Steph. Byz., s. v. Βαλκυνέσι. Cf. Plin., *N.H.*, V, 82 et le comm. de Honigmann, *l. l.*

(5) Imhoof-Blumer, *Die Münzen Akarnaniens*, 130, 47 ; cf. 130 et 31 ; Höfer, dans Roscher, *Lexikon*, s. v. *Leukas*, col. 1985.

(6) Pausanias, III, 24, 6 ; cf. Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 1347, n. 9.



Base provenant de la côte alaouite.
Relief de Raḥlé.



songer à honorer Leucothéa. Plus encore, le légendaire « saut de Leucade » unissait toute ville nommée Leucas à Ino, mère de Méléicerte, et par suite à Leucothéa, qui fut de bonne heure, nous le verrons, identifiée à Ino.

Leucothéa était par ailleurs l'objet, en Syrie et en Arabie, d'un culte important, dû, semble-t-il, au rôle qu'elle joue dans le mythe de Dionysos. C'est le point qu'il faut établir.



On s'est souvent demandé comment Leucothéa, déesse grecque de la frange des vagues ou de l'écume argentée des sources, reçut un culte particulier en des contrées aussi dépourvues d'eaux vives que le flanc oriental de l'Antiliban, de Raḥlé à Qal'at Ğendal (1), ou l'Arabie (c'est-à-dire l'ancien Royaume Nabatéen) (2). Le dernier essai de réponse remonte à Paul Perdrizet, pour qui les honneurs accordés à la déesse des sources proviendraient justement de la rareté des eaux dans la région (3). Il y a là quelque paralogisme, la pénurie d'eau restant par exemple le souci des habitants de Raḥlé, siège d'un sanctuaire important de Leucothéa.

Un autre aspect de la légende de Leucothéa mène à d'autres hypothèses. Cette déesse, identifiée dès l'époque homérique à Ino, fille

(1) Les inscriptions de Raḥlé, surtout celles publiées par le P. Jalabert (*MFO*, II, 1907, pp. 269-282), ont échappé à la plupart des érudits. La dédicace de Qal'at Ğendal a toute une littérature ; cf. surtout Clermont-Ganneau, *RAO*, II, pp. 61 sqq., *L'apothéose de Neteiros* = *OGIS*, 611 = Cumont, *Catal. sculpt. Musée du Cinq.*, 2^e éd., pp. 166 sqq., n^o 141.

(2) Amometus, III^e s. av. J. C., mentionne en Arabie une ville nommée Leucothéa, pourvue d'une source merveilleuse d'Isis. La localité importante d'Inak, l'ancienne Ἰνάχος (Dussaud, *Topogr. hist. de la Syr.*, pp. 355 sq.) évoque — s'il ne faut pas l'identifier à la Leucothéa d'Amometus — le même cycle de légendes ; cf. Hesychius, s. v. Ἰνάχαια : ἐστὶν Ἀεουλοθέας ἐν Κρήτῃ ἀπὸ Ἰνάχου.

(3) *Rev. de l'hist. des rel.*, CV = 1932, I, pp. 207 sqq.

de Cadmos (1), est tenue pour la nourrice de Dionysos et comme telle incorporée à sa légende et aux thèmes figuratifs de son cortège. Suivant une tradition dont s'inspirait, semble-t-il, l'*Ino* d'Euripide, Ino était sauvée une première fois, avec son fils Mélicerte, par Dionysos (2) ; après qu'elle se fut précipitée dans les flots au fameux « saut de Leucade », elle était reçue parmi les Néréides, sur les instances du même dieu (3). On a depuis longtemps signalé la similitude de ce mythe avec celui de Dercéto-Atargatis, déesse d'Ascalon, se précipitant dans un lac avec son fils Ichthys (4) ; elle a vraisemblablement donné lieu, dès l'époque hellénistique, à une assimilation des déesses sémitique et grecque et à un transfert de légendes ; ce serait donc Atargatis qui figurerait à Raḥlé et en Arabie sous le nom de Leucothéa. Or Atargatis passait en ces contrées pour une déesse protectrice du blé (5) et de la végétation ; les curieux reliefs de Ḥirbet at-tannoûr, en plein pays nabatéen, montrent son buste couvert de feuilles (6). Ajoutons que sous ce rapport elle était proche de Leucothéa, que la Grèce honora comme une déesse de la fertilité des champs avant d'en faire une déesse nourrice (7).

Avec le blé, la déesse assimilée à Leucothéa protégeait la vigne. La preuve en est fournie par un relief inédit que j'ai jadis photographié à Raḥlé (pl. III, 5). Dans ce fief de Leucothéa, le buste féminin

(1) Decharme, *Dict. des ant.*, III, p. 525 ; Eitrem, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Leukothea*, col. 2293 et 2297.

(2) Hygin, *Fab.*, 3.

(3) Hygin, *Fab.*, 2. Cf. Schirmer, dans Roscher, *Lexikon*, s. v. *Leukothea*, col. 2011.

(4) V. Bérard. *De l'origine des cultes arcadiens*, pp. 505 sqq. ; Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 1347, n. 9 ; Eitrem, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Leukothea*, col. 2304.

(5) Elle tient un épi, sur des tétradrachmes de Damas, au I^{er} s. av. J. C. (Dussaud, *Syria*, III, 1922, p. 222).

(6) N. Glueck, *Amer. J. of Arch.*, 1937, pp. 361-376, fig. 14 et 15.

(7) Eitrem, *op. l.*, col. 2302.

qui est sculpté, entre pampres et raisins, sur le côté d'un sarcophage, n'est point celui d'une défunte, car (à part les gisants, assez nombreux) les représentations du mort sur les sarcophages sont presque inconnues à la Syrie, surtout aux deux premiers siècles de notre ère. C'est le buste de la déesse Leucothéa—les deux lions rampants, attributs d'Atargatis, sont là pour attester, à la fois, son caractère divin et son identité foncière avec la déesse syrienne. Un autre trait de sa personnalité est marqué par les pampres chargés de fruits qui entourent son buste ; elle est honorée comme Ino-Leucothéa, nourrice de Dionysos (1).

Leucothéa, avatar d'Atargatis, a pris ainsi parti, si l'on peut dire, dans le conflit mythique qui a si souvent inspiré les poètes (2) et les artistes d'Arabie et de Syrie (3), conflit entre le dieu du vin, Dionysos, parfois Dusarès, et le « dieu qui ne boit pas de vin », Šā'i-l-Qaoum ou Lycurgue, roi d'Arabie (4).

Revenons à la côte phénicienne et à la base de statuette où figure la nymphe aux pampres. Il se trouve — et cela vient à l'appui de la conjecture avancée plus haut — que les reliefs adjacents, Esculape, Hercule, ont quelque lien avec la légende et le culte de Leucothéa.

A Leuctre en effet voisinaient, selon Pausanias, deux statues de pierre, de Leucothéa et d'Esculape ; rencontre voulue, puisque Ino était célèbre, dans la contrée, comme Esculape, pour ses oracles, obtenus par incubation (5). Ce n'est point non plus par hasard qu'Esculape

(1) Un autre lien rattachait Leucothéa à Dionysos. Suivant la légende recueillie par Ovide (*Mét.*, IV, 208-218 et 251-255), elle est fille d'une princesse arabe et se transforme en arbre à encens ; le mythe — et les représentations figurées — sont semblables, pour elle et pour la nymphe traquée par Lycurgue, Ambrosie, qui se mue en vigne. Cf. Perdrizet, *l.l.*

(2) Nonnos, *Dionysiaca*, XX, 149 sqq. et XXI, 1-119 ; cf. Collart, *Nonnos de Panopolis*, 1930, pp. 140 sqq.

(3) En dernier lieu F. Mayence, *Mélanges syriens R. Dussaud*, II, pp. 975-979 (Apamée) et *Antioch-on-the-Orontes*, II, n° 48, pan. C, p. 184 et pl. 35.

(4) Clermont-Ganneau, *RAO*, IV, pp. 382-402 ; VI, 317 ; VIII, 290.

(5) Paus., III, 23,8 ; 26,4. Cf. Gruppe, *l.l.* et p. 1443. n. 1.

voisine ici avec la nymphe aux pampres. Il est même possible que la déesse au sceptre, figurée sur le second panneau (1), soit une Hygie, tendant une patère au serpent traditionnel.

Quant à l'Hercule combattant l'Hydre, il rappelle un des « travaux » accomplis devant Leucothéa : sur une hydrie de la collection Campana on voit le héros ligotter Triton, en présence de Kallichora et de Ino (2).



Les résultats de l'enquête iconographique menée jusqu'ici s'accordent avec une interprétation raisonnée des sigles qui se détachent en relief sur les faces principales du monument.

Le texte se lit sans hésitation ; seul, le second sigle, pour lequel on peut penser à T, n'est point certain ; mais Y est beaucoup plus probable :

K Y Δ K Λ Π
E C T A Y T

L'inscription est en effet une dédicace. Aucun sigle ne paraissant introduire une date, on doit rencontrer au début le nom du dieu honoré, puis ses titres, enfin le nom du dédicant, le tout abrégé suivant les lois obvies (3).

Dès lors le troisième sigle se résout normalement en Δ(ι) ; et l'on peut lire au début : K(υρίω) Υ(ψίστω) Δ(ι) — comme on a, à Deir el-Qal'a) : [K]υρίω [Γ]ε[ν]υρίω Βαλμαρζωδι (4). Dans l'épigraphie de Syrie, de Thrace et d'Égypte, la qualification de *κύριος*, *κύρις* suit souvent et

(1) *Supra*, pp. 66, 67.

(2) *CIG*, 7591.

(3) Cf. à Deir el-Qal'a la dédicace publiée par le P. Ronzevalle, *Rev. arch.*, 1903, II, p. 30 = *IGRR*, III, 1079 : *I(oui) O(ptimo) M(aximo) B(almarcodi) e(t) J(unoni) R(eginae) e(t) I(unoni) S(imae) e(t) C(aelesti) S(oaemiae) Q(uintus) A(ncharenus) E(utyches) v(otum) l. a. s.* Le développement des sigles latins est garanti par une *scriptio plena* en grec.

(4) *IGRR*, III, 1081 ; cf. *CIL*, III, 6673 : *Genuaeo domino Balmarcodi*.

parfois précède un nom divin (1); la lecture proposée est préférable, certainement, à la lecture $K(\rho\acute{o}\nu\phi)$, à laquelle matériellement on peut songer (2), mais qui suppose une identification trop hardie de Kronos avec son fils Zeus. — A la fin de la première partie du texte, le sigle Π se résout en $\pi(\acute{o}\lambda\iota\varsigma)$ ou $\pi(\acute{o}\lambda\epsilon\omega\varsigma)$, tandis que l'avant dernière lettre du texte entier, Υ , faisant apparemment partie du nom du dédicant, se lit $\upsilon(\acute{i}\acute{o}\varsigma)$ et indique une titulature romaine. On peut donc proposer, pour l'ensemble :

$K(\upsilon\rho\acute{i}\phi) \Upsilon(\psi\acute{i}\sigma\tau\phi) \Delta(\acute{i}\acute{i}) K(\lambda\alpha\upsilon\delta\acute{i}\alpha\acute{i}\omega\nu) \Lambda(\epsilon\upsilon\chi\alpha\delta\acute{i}\omega\nu) \pi(\acute{o}\lambda\epsilon\omega\varsigma) \parallel \acute{\epsilon}(\pi\eta\chi\acute{o}\phi)$,
 $\sigma(\omega\tau\eta\acute{\rho}\acute{i})$, $T(\acute{i}\tau\omicron\varsigma ?)$, Λ [v. g. $\Lambda(\acute{\upsilon}\lambda\omicron\upsilon)$] $\upsilon(\acute{i}\acute{o}\varsigma)$, T [gentilice v. g. $T(\epsilon\acute{\rho}\acute{\epsilon}\nu\tau\acute{o}\varsigma)$].

« Au Seigneur Très haut Zeus de la ville des Claudiaioi Leukadioi, propice, sauveur, $T(itos ?)$, fils d'Aulos (?) v. g. $T(erentios ? ?)$ ».



Leucas-Balanaea peut donc être proposée pour lieu d'origine du petit monument que nous venons d'étudier. Les considérations invoquées à l'appui de cette conjecture resteront d'ailleurs dans l'ordre des vraisemblances, tant qu'une nouvelle lumière ne jaillira pas de quelque monument.

Plus solide est, semble-t-il, l'hypothèse qui reconnaît sous la Leucothéa de l'Antiliban une Atargatis, déesse de la végétation et protectrice de la vigne.

(1) Exemples nombreux dans Baudissin - Eissfeldt, *Kyrios*, 1929, II, pp. 262 sqq.

(2) Un dieu à la harpé est figuré sur des monnaies d'Orthosia (*supra*, p. 67, n. 3).

VII. DÉMÉTRIAS DES MOANDEIS : MYANDA DE CILICIE

M. Siméon Ayvaz, ingénieur à Beyrouth, a bien voulu me communiquer le poids de plomb que reproduit la figure 9. Le premier détenteur de l'objet affirmait qu'il provient de Tyr.

Par sa forme ronde (1) et son aspect, le poids rappelle un $\sigma\gamma\delta\sigma\upsilon\nu$ d'Antioche sur le Chrysorrohoas, provenant également de Tyr, qui a été publié comme relevant de Gérasa (2).



Fig. 9. — Poids provenant de Tyr.

Le type choisi, caducée et dauphin croisés, appartient à une cité maritime et commerçante, c'est-à-dire à quelque port où le cabotage conduisait les navires phéniciens; on connaît un poids hellénistique de Béryte orné pareillement d'un dauphin au travers du trident de Neptune (3). Le poids (de 265 grammes) — pour une demi-mine, comme nous le verrons — nous

reporte au système d'une mine légère d'environ 530 grammes. De même le $\eta\mu\mu\nu\chi\iota\sigma\iota\sigma$ de Séleucie de Piérie, pesant 252 gr. 45, qui est conservé au Louvre, et d'autre poids d'époque séleucide frappés par la même ville (4).

La légende en relief se lit :

(1) Diam. 0 m. 084. Copie. Photographie.

(2) R. Mouterde, *MUSJ*, XVII, 1933, p. 246 (rectifiant Dain, *Inscr. gr. du Musée du Louvre*, 1933, p. 200, n° 240); Kraeling, *Gerasa*, 1938, pp. 461 sq., n° 251.

(3) Babelon et Blanchet, *Catal. des br. Bibl. nat.*, 1895, p. 685, n° 2250 : 151 av. J. C.

(4) E. Michon, *Rev. arch.*, 1935, I, pp. 264-265.

ΘΥΡ'. | Δημητρησιδω[ς] | τῆς [Μ]οανδέων. | [Ἡ]μι(μναίων) | [δ]ημόσιον.

«L'an 159. De Démétrias des Moandeis. Demi-mine officielle ».

La ville de Démétrias des Moandeis est inconnue. A l'emblème de son commerce et à son nom, on reconnaît un port de la côte d'Anatolie. Car le rapprochement s'impose entre les Moandeis (habitant ville ou contrée nommée Moanda ou Moandos) et les « tribus » ou « peuples » pisidiens, cariens et ciliciens, tels que les Homonadeis, les Onoandeis, les Oroandeis (1); une ville d'Oinandos, signalée par Pline (2), se place à la limite sud-est de la Cilicie, aux confins de la Syrie.

Le nom hellénistique de la ville remonte probablement à Démétrius le Poliorcète. Son petit-fils, Démétrius II, semble n'avoir fondé que la ville de Phila (3), tandis qu'on signale au moins deux Demetrias ayant reçu le nom du Poliorcète: la forteresse célèbre, jointe à Pagasae, qui surveillait la Thessalie pour le compte des rois de Macédoine (4) et, pour un temps, la ville de Sicyon, en Argolide (5). Le temps de la fondation (et par suite l'ère adoptée par la ville) doivent se loger entre 301, date à laquelle son père étant mort à la bataille d'Ipsus Démétrius règne seul sur les îles et la côte phénicienne, et 295, année où il fut chassé de Cilicie par Séleucus I^{er} (6). Les côtes de l'Anatolie méridionale formaient alors la base principale de la puissance de l'Antigonide, resté maître de la mer (7); elles commerçaient sans doute largement

(1) Qu'il suffise de renvoyer à Ramsay, *Hist. Geogr. of Asia M.*, index, s.v. *Homonades, Oinoandos, Orondes*, ainsi que dans *Klio*, XXII, 1929, pp. 375 sq.; à Broughton, *An Econ. Survey of Rome*, IV, pp. 522 n. 116 et 647.

(2) Pauly Wissowa, s. v. *Epiphaneia*, 2, col. 192, Ruge.

(3) *Cambr. Anc. Hist.*, VII, p. 745 (Tarn).

(4) *Cambr. Anc. Hist.*, VII, pp. 80-81.

(5) Pauly-Wissowa, Suppl. III, s. v. *Demetrias*.

(6) *Cambr. Anc. Hist.*, VII, pp. 75-79.

(7) Il s'appuyait sur les pirates, dont les repaires se trouvaient nombreux sur ces côtes (Diod. Sic., XX, 110; cf. H. A. Ormerod, *Piracy in the Anc. World*, 1924, pp. 122 sqq.; *Cambr. Anc. Hist.*, VII, pp. 85, 107).

avec Tyr et Sidon, qui demeureraient en son pouvoir. Le poids qui nous occupe atteste la permanence de ces relations 159 ans après la fondation de Demetrias, soit entre 142 et 136 av. J. C., suivant le calcul approximatif de l'ère, tenté plus haut.

Il serait facile de localiser la nouvelle Demetrias, si l'on connaissait le nom et l'emplacement des *Moandeis* ou d'une ville nommée *Moanda*. Un toponyme très proche de ces noms est donné par Pline, quand il énumère, d'Est en Ouest, les dernières villes de la Cilicie occidentale avant l'Isaurie : *Myanda*, *Anemurium*, *Coracesium* (1). *Myanda*, remarque Ramsay (2), est la leçon établie, mais *Musanda* est une leçon également appuyée par des manuscrits ; identifiant à la fois *Musanda* avec *Musbanda* des listes conciliaires et *Mandane* que le *Stadiasma maris magni* (3) loge sur la côte cilicienne, entre Anemourion et Celenderis, près de Sykai, Ramsay marque à ce point, sur sa carte de Lycaonie (4), le port de Mysanda.

W. Ruge a nié, avec raison, l'identité de *Musbanda*, ville cappadocienne, et de *Mandane* (5). Mais il a tort de contester celle de *Mandane* et de la ville citée par Pline près d'Anemurium : il suffit de maintenir le *textus receptus*, *Myanda*, pour retrouver la similitude de nom et d'emplacement entre les deux localités. *Moanda* (dont *Moandeis* est l'ethnique), *Myanda* et *Mandane* sont trois transcriptions d'un nom asianique procédant du thème *muva* (6) et de la finale anatolienne en *-nda*. La situation, indiquée par le *Stadiasma*, au bord des eaux fréquentées par les pirates ciliciens, répond à toutes les données que nous venons de recueillir.

(1) *H. N.*, V, 22, 3.

(2) *Hist. Geogr. of Asia Minor*, p. 369.

(3) *Stad. m. m.*, 192.

(4) *Op. l.*, face p. 330.

(5) Pauly-Wissowa, s. v. *Mandane*, 2, col. 1015 et *Musbanda*, col. 772 sq.

(6) Kretschmer, *Einl. in die Gesch. d. gr. Sp̄r.*, pp. 332 sq. ; Sundwall, *Die einheim. Namen der Lykier*, *Klio Beih.* XI, pp. 160 sq.

Il faut enfin se demander si Demetrias des Moandeis ne fut point portée en 81 av. J. C. sur la liste des cités qui reconnurent le droit d'asile au sanctuaire d'Hécate, à Stratonicée de Carie (1). Le dernier fragment de Lagina (2) mentionne à la suite : Ἀλάζανδρα (en Carie), Δημητριάς, Σελεύχεια ἢ πρὸς τῷ Ἰσσικῷ κόλπῳ (Séleucie de Piérie), Καλένδερος (près d'Anemurium, donc de Myanda) ; bien que la liste ne suive pas un ordre géographique rigoureux, elle précise plusieurs fois la région de telle ou telle cité, pour éviter l'amphibologie ; aussi la Demetrias nommée sans détermination parmi des villes de la côte méridionale d'Anatolie a-t-elle chance d'être le port de Cilicie désormais identifié, plutôt que la forteresse thessalienne de même nom (3).

VIII. EUROPE, PRÊTESSE DES ROCHES AMBROSIENNES (MONNAIE INÉDITE DE TYR)

M. Samuel Bezdékian a bien voulu me communiquer la monnaie



Fig. 10. — Monnaie inédite de Tyr.

que reproduit la figure ci-jointe (fig. 10). En m'autorisant à la publier, il me signalait que la pièce était frappée à Tyr, mais qu'elle lui semblait

(1) *OGIS*, 411.

(2) *OGIS*, 411, li. 215. Fragment publié par P. Foucart, *BCH*, XIV, 1890, p. 363 n° 1 (et non XIII, 1889, comme l'écrit Dittenberger).

(3) Cf. à Sardes, à l'époque impériale, la mention de Δημητριάς Μακεδονίας (*Sardis*, VII, n° 79, B 20 et p. 87 : lect. de L. Robert, *R. philol.*, 1930, pp. 46 sq.).

inédite. Elle n'est point mentionnée, en effet, dans l'excellent *Catalogue* du British Museum, *Phœnicia*, de G. F. Hill.

AE. Diam. 0 m. 028 · ép. 0 m. 002. Poids : 14 gr. — Patine vert-noir, avec plaques boursoufflées vert clair au droit.

Provenance : Şaida, région du château St Louis.

Au droit, buste d'un empereur du III^e siècle : Élagabale (?) ou plutôt Valérien (v. *infra*). IMP . . .

Au revers, à l'exergue : COL | TV | RO | METR |.

Dans le champ, à dr., Europe, debout de face, vêtue d'un long chitôn et d'un voile à franges descendant jusqu'aux genoux, la main dr. sur la poitrine, la main g. soutenant un vase ; au-dessous du vase, deux stèles cintrées (les Roches Ambrosiennes) enserrant l'olivier, suivant la tradition sur les origines de Tyr (1). En bordure à dr., le murex (qui donne la pourpre).

Dans le champ, à g., au bas, avant-train d'un taureau à bosse, sortant des vagues : rappel du rapt d'Europe par Jupiter mué en taureau, selon la fable. Au-dessus, la légende :

|E]VPΩ|<Π>H |<Ε>|PIA A|MBP□|CIΩN |ΠET|P[Ω]N

« Europe, prêtresse des Roches Ambrosiennes ».

La figuration doit être rapprochée d'un moyen bronze de Tyr, frappé sous Valérien (2), dont le revers présente Europe (ΕΥ|ΡΩ|ΠΗ) dans une pose identique, tandis que le champ à g. est occupé en haut par les Roches Ambrosiennes, au bas par le taureau sortant des flots. Les deux monnaies procèdent d'une même intention : accaparer, à la gloire des origines et des cultes de Tyr, le mythe du rapt d'Europe, localisé d'ordinaire à Sidon.

Dès son autonomie en effet, à partir de 174 av. J. C., Sidon rappelle sans cesse ce mythe, en figurant au revers de ses monnaies Europe voilée, emportée par le taureau (3) ; au milieu du V^e siècle de notre ère,

(1) Nonnos, *Dionysiaca*, XL, 467 sqq.

(2) Hill, *Catal. Gr. Coins, Phœnicia*, p. 290, n° 468 ; pl. XXXIV, 13.

(3) Hill, p. CVII ; p. 156, n°s 92 sqq.

le poète Nonnos, dans ses *Dionysiaca* (1), situe encore la même scène à Sidon. Les gens de Tyr imaginent, sous Valérien, de détourner au profit de leur ville la célébrité de cette fable ; ils font d'Europe la « prêtresse des Roches Ambrosiennes », la servante des deux blocs errants qui furent fixés au milieu des flots sur les indications de Melgart-Héraklès et devinrent le noyau de l'île de Tyr (2).

C'est l'antagonisme existant de longue date entre les deux capitales de la Phénicie, qui a dicté ce geste. Dans tous les conflits politiques, depuis le siège de Tyr par Alexandre jusqu'à la compétition de Pescennius Niger et de Septime Sévère, elles se comportèrent en sœurs ennemies. Leur numismatique ancienne porte déjà la trace de leurs prétentions opposées ; tandis que Tyr, sur ses monnaies, se déclare métropole des Sidoniens (3), Sidon frappe, entre 174 et 150, des bronzes dont la légende phénicienne se traduit : « De Sidon, métropole de Cambé (Carthage), d'Hippo (près d'Utique), de Citium et de Tyr » (4). Les monnaies frappées sous Valérien, pour asservir aux cultes traditionnels de Tyr la célèbre déesse de Sidon, Europe, procèdent de la même rivalité séculaire.

(1) I, 46 sqq.

(2) Nonnos, *Dionys.*, XL, 467 sqq.

(3) Babelon, *Rois de Syrie*, p. 86, n° 674 ; Rouvier, *Numism. des villes de Ph., Tyr* (*Jal int. d'arch. num.*), VI, 1903, p. 280, n° 1842 ; pl. XVIII, 25.

(4) Babelon, *Rois de Syrie*, p. CX ; Hill, *op. l.*, p. CVII et p. 155 sq., n°s 87-91.